DC
130
.S2D4
1910

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

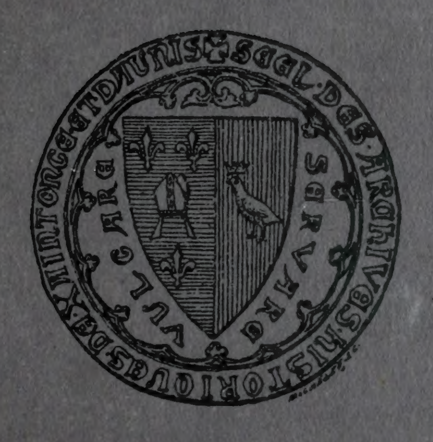
LE DUC DE SAINT-SIMON

(1694-1746)

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

L. DELAVAUD



LA ROCHELLE
IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER
29, RUE DES SAINTES-CLAIRES, 29

1910



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/documentsindit00dela

Jan 12 1970

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LE DUC DE SAINT-SIMON

DU MÊME AUTEUR :

La révocation de l'Édit de Nantes et ses suites dans la Saintonge et dans l'Aunis (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1881).

Les marins protestants sous le règne de Louis XIV (*ibid.*, 1882).

Rochefort en 1672 et 1673. Correspondance de la Cour avec les intendants. (Extrait des *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1883.)

Journal des deux voyages à Siam de du Quesne Guiton. (Extrait du *Bulletin de la Société Académique indo-chinoise*, 1883.)

Un poète saintongeais, l'abbé Juillard du Jarry. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1884.)

Documents poitevins et saintongeais. — I. Les Acadiens dans les landes de Châtellerault ; — II. Actes d'état civil concernant des artistes ayant sejourné à Rochefort. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1888.)

Troubles en Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois en 1643 et 1644. (Extrait des *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1891.)

Journal de ce qui s'est passé au siège de Saintes, 1652. (*Archives Historiques de la Saintonge*, t. XXVIII, 1899.)

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LE DUC DE SAINT-SIMON

(1694-1746)

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

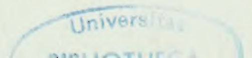
L. DELAVAUD



LA ROCHELLE
IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER
29, rue des Saintes-Claires, 29

—

1910



DC
130
.S2D4
1910



JÉROME PHÉLYPEAUX
Comte de Pontchartrain

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LE DUC DE SAINT-SIMON

(1694-1746)

AVANT-PROPOS

La correspondance de Saint-Simon est presque entièrement perdue, bien qu'il ait été en relations épistolaires régulières avec un nombre considérable de personnes : le fait est d'autant plus singulier que les lettres reçues par lui, accompagnées probablement de ses propres minutes, semblent avoir été trouvées chez lui à sa mort, et même avoir suivi le sort de ses papiers, transportés, comme on le sait, en 1760, au Dépôt des Affaires étrangères, qui maintenant ne possède, pour ainsi dire, rien de cette correspondance. Le sort a dérobé également aux curieux les lettres adressées par lui à tant de personnalités, qui ne se sont pas donné, assurément, le mot pour les détruire. Il reste (1) 150 pièces environ, dont beaucoup concernent des affaires administratives ou pécuniaires, ou bien constituent de simples billets de courtoisie ; il en est cependant quelques-unes qui présentent un intérêt historique (2).

---

(1) Non compris les dépêches que le duc écrivit durant son ambassade à Madrid en 1722 et que M. Drumont a publiées (*Papiers inédits du duc de Saint-Simon, lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne*, 1880).

(2) Lemontey, *Histoire de la Régence*, 1832, p. 1 et 4 ; — Chéruel,

En publiant seize lettres qui lui furent adressées, onze qui le concernent, une de sa mère, une de son fils aîné et trois notes ou billets de lui-même, je ne me flatte pas d'apporter un important tribut à l'histoire de sa vie ; je ne crois pas faire cependant œuvre tout à fait inutile (1).

De ces documents, que j'ai recueillis dans divers dépôts publics d'archives, la plupart ont trait aux relations que Saint-Simon entretenait avec les autorités de La Rochelle et de Rochefort et avec le département de la marine, soit comme seigneur du fief Saint-Louis à La Rochelle (2), soit comme fournisseur de bois aux établissements de la marine.

Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV, 1865, p. 9 ; — A. Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits*, 1874, p. 355, 368, etc. ; — Du même, *Le duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio, mémoire sur la recherche de leur correspondance*; article publié dans le *Cabinet Historique*, janvier 1878 ; — Chéruel, *Saint-Simon et l'abbé Dubois* (*Revue Historique*, 1876, t. I[er], p. 153) ; — A. de Boislile, *Fragments inédits de Saint-Simon* (même *Revue*, 1881, t. XV, p. 333) ; — Drumont, *op. cit.*, p. 75 ; — G. Picot, *une œuvre inédite de Saint-Simon* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1880, p. 413) ; — Le père Bliard, *Dubois cardinal et premier ministre*, 1901 (beaucoup de lettres de Saint-Simon sont analysées ou publiées partiellement dans ce livre, surtout dans le tome II) ; — Emile Bourgeois, le *secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois*, 1909, p. XVIII ; — *Mémoires de Saint-Simon :* édition de 1873-1875, t. XIX (publié par A. Régnier fils) et t. XXI, supplément (publié par A. de Boislile en 1886), p. 1; édition des grands écrivains, t. I[er], 1879, p. 67 ; — *Ecrits inédits de Saint-Simon*, publiés par A. Faugère, t. IV, 1882 ; — *Lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio*, publiées (avec un avant-propos) par A. de Boislile (*Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1888, p. 239-280) ; — *Trois lettres inédites du duc de Saint-Simon au marquis de Fénelon*, publiées par L. Lecestre (même recueil, 1908, p. 232). — Le curieux billet adressé par la duchesse d'Orléans à Saint-Simon au sujet des fiançailles de Mademoiselle avec le duc de Berry (*Mémoires*, t. XIX, p 218) a passé récemment en vente (*Bulletin d'autographes à prix marqués*, N. Charavay, juillet 1909, n° 62754) : ce texte confirme l'exactitude des allégations de Saint-Simon en cette occasion.

(1) J'ai, en outre, analysé, en note, deux mémoires de Saint-Simon, neuf documents relatifs à ses affaires privées et un acte notarié passé par sa mère (soit un total de 44 pièces inédites).

(2) Me sera-t-il permis de noter que, en 1884, j'ai publié, dans les *Archives Historiques de la Saintonge* (t. XII, p. 408-412), deux lettres adressées par le contrôleur-général Le Peletier au premier duc de Saint-

Quant aux autres, ce sont des lettres qui lui furent adressées par le marquis de Phélypeaux (1) de 1694 à 1696, au cours des voyages que celui-ci, alors secrétaire d'Etat de la marine en survivance de son père Pontchartrain, fit dans les ports, en Bretagne, en Languedoc, en Provence, à La Rochelle et à Rochefort. Ecrites de ce style laborieusement badin qui caractérise la correspondance de Phélypeaux (2), elles ne nous fournissent

Simon (Claude), en 1691, au sujet du fief Saint-Louis. J'aurai à signaler tout à l'heure d'autres documents sur cette seigneurie.

(1) Jérôme Phélypeaux, fils de Louis Phélypeaux (1643-1727), comte de Pontchartrain, qui fut successivement contrôleur-général des finances (1689-1699), secrétaire d'Etat de la marine et de la maison du Roi (1690-1699), ministre d'Etat (1690), chancelier de France (1699-1714), et de Marie de Maupeou (mariée en 1668, morte le 12 avril 1714). Né le 26 mars 1674, conseiller au Parlement en décembre 1691, secrétaire d'Etat en survivance le 27 décembre 1693, en titre du 9 septembre 1699 au 6 novembre 1715, commandeur et prévôt des ordres du Roi de 1709 à 1715, décédé le 8 février 1747. Il prit en 1693 le titre de marquis de Phélypeaux, en janvier 1697 celui de comte de Maurepas, et en septembre 1699 celui de comte de Pontchartrain. (Sur ces dénominations, voir plus loin, lettres XIV et XVII ; et *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 58 ; t. VI, p. 322 et 556). On ne connaît qu'un seul portrait de Phélypeaux ; œuvre d'un peintre inconnu (serait-ce Cavin qui fit le portrait du Chancelier ?) et datant (comme le prouvent les insignes du Saint-Esprit) de la période de 1709 à 1715, il était dans l'Hôtel de la Marine à Versailles et figure aujourd'hui dans les collections du Château avec le n° 3667. Il a été reproduit comme autres portraits de même nature, mais assez mal, au « diagraphe et pantographe Gavard ». L'amabilité de M. de Nolhac m'a permis de le faire graver pour le joindre à la présente étude.

(2) G.-B. Depping (*Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'Histoire de France*, 1850, t. II, p. 50), Ad. Régnier (dans son édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, t. XII, p. 184-191), Jal (*Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, 1867, p. 465, 716, 853, 988, 1131, 1219, 1232-1236, 1253), M. Servois (dans son édition de *La Bruyère*, t. II, p. 517-522) ont donné des fragments de la correspondance particulière de Phélypeaux de 1694 à 1699, d'après les registres de copies conservés aux archives de la marine et cotés B² 95, 103, 104, 112, 113, 121, 122, 137 (Cf. *Etat sommaire des Archives de la Marine antérieures à la Révolution*, par Didier-Neuville, t. Ier, 1898, p. 47). M. Servois a fait connaître aussi, avec d'intéressants commentaires, une des réponses de l'abbé Renaudot à Phélypeaux (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1868, 2e partie, p. 157-168). Une table du « registre des dépê-

pas seulement des détails sur la vie que mena le jeune ministre dans ce voyage et sur les préocupations qu'il y apportait ; elles témoignent aussi de la camaraderie, je n'ose dire de l'amitié, qui unissait alors Saint-Simon à celui qu'il devait si durement stigmatiser dans ses mémoires posthumes : elles méritent, par là, d'être remarquées, comme aussi en raison des renseignements indirects mais assez précis qu'elles fournissent sur la teneur de celles que Saint-Simon, pendant ses campagnes d'Allemagne, écrivait à Phélypeaux.

Les deux jeunes gens étaient du même âge, à quelques mois près (1). Fils d'un vieillard retiré de la cour et du monde, et d'une femme qui avait accepté de vivre presque isolée, Louis de Saint-Simon avait été élevé seul ; il ne connaissait guère que les vieux amis de son père, presque tous paraissant appartenir à un temps bien passé, et n'ayant ni goût pour le présent ni liens avec les hommes nouveaux. Comme il l'a dit lui même, « une éducation fort resserrée, qui le sépara fort du commun des gens de son âge au genre de vie desquels il n'était pas d'ailleurs naturellement tourné, lui fit d'abord éprouver la solitude et le dénuement qui rendent l'entrée dans le monde fort épineuse » (2). De ces habitudes d'esprit et de caractère que

---

ches de Mgr Phélypeaux, depuis comte de Pontchartrain, pendant le voyage dans les ports, mai à décembre 1694, mise au net en 1733 par Charpentier fils » et une table du registre des dépêches de toute l'année 1695 se trouvent dans le volume 511 de la collection des manuscrits de Clairembault, à la Bibliothèque nationale (p. 231 à 361). Les papiers personnels de Pontchartrain font partie des riches archives de la famille de Chabrillan : M. de Boislile en a extrait une pièce importante, la lettre par laquelle le Régent signifia au Chancelier le renvoi de Jérôme de Pontchartrain (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1872, p. 69-72). Le comte de Rambuteau a compris, dans le choix qu'il a fait des *Lettres du maréchal de Tessé*... (1888), quelques-unes de celles qui furent adressées à J. de Pontchartrain par le maréchal, qui trouvait, lui aussi, le temps et le goût de parler en bouffonnant des événements les plus graves et parfois les plus inquiétants : le jeune ministre, au témoignage de Saint-Simon (*Mémoires*, t. XV, p. 227) « mourait de rire » en lisant « ces fadaises... dans la position si critique où l'Etat se trouvait ».

(1) Saint-Simon était né le 5 janvier 1675, neuf mois après Phélypeaux.

(2) *Notes sur les duchés-pairies existants* (*Ecrits inédits de Saint-Si-*

les circonstances lui avaient imposées, il se fit un devoir et un mérite. Son gouverneur lui avait fait peur de la vie de collège et lui avait présenté comme l'objet d'une bonne éducation les qualités qui le rendraient digne de fréquenter « les vieux seigneurs de la cour, les prélats, les magistrats de distinction et de mérite et les dames de qualité » (1). Cet enfant de huit ans prit au pied de la lettre ces instructions un peu austères : il s'en pénétra au point d'en faire son idéal et de les suivre volontiers à l'âge où, chez ses contemporains, bouillonnaient les passions de la jeunesse. Il ne se plut que dans la conversation de « vieux seigneurs » : tous ceux avec qui il lia un commerce confiant et amical étaient de vingt-cinq à trente ans ses aînés. Il eut de rares compagnons de son âge, et il leur préférait... leurs parents. Du Chancelier de Pontchartrain et de sa vertueuse épouse, il parle avec une affection familière que la grande différence des âges rend un peu singulière (2) ; il eut avec eux une intimité et une communauté de pensées qui semblent avoir toujours manqué foncièrement aux relations de camaraderie qu'il entretint avec leur fils.

« Le père avait été toujours ami du mien (3), écrit-il, et

---

mon, t. VIII, publié par le vicomte Menjot d'Elbenne, p. 505). — Cf. les *Mémoires*, t. Ier, p. 23-24, et le t. XXI de l'édition in-18 (p. 83). M. Gaston Boissier a très finement caractérisé l'éducation donnée à « ce fils de vieillard » qui « n'eut pas d'enfance » (*Saint-Simon*, 1892, p. 12-18, et 38).

(1) *Instruction pour le Vidame de Chartres*, 1683, par son gouverneur René de Gogué de Saint-Jean (*Mémoires*, t. Ier, appendice V).

(2) Voir : *Mémoires*, t. V, p. 377-379 ; Chéruel, *op. cit.*, p. 76-77. Une lettre du Chancelier à Saint-Simon (1711) est dans le supplément de l'édition in-18 des *Mémoires* (t. XXI, p. 393) ; une autre (de 1695) relative au gouvernement de Senlis et témoignant de la complaisance de Pontchartrain pour les intérêts de Saint-Simon, dans une note de M. de Boislile (t. III, p. 544). Comme son fils, le Chancelier aimait à donner à ses lettres un ton enjoué et un peu précieux (Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, appendice, p. 558. — P. Clément, *Les successeurs de Colbert, Pontchartrain*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1863, p. 940). Mais il n'avait pas cette prétention à la bouffonnerie qui fatigue le lecteur des lettres de Phélypeaux. La Bibliothèque Nationale a 25 volumes de ses lettres, qui viennent des archives des Mortemart.

(3) Cf. t. VI, p. 272. Il y a dans les papiers du premier duc de Saint-Simon (Bibl. Nat., f. fr., ms. 8563, fol. 155 et 156) des pièces relatives à la faveur que lui fit Pontchartrain en 1691 de l'autoriser à vendre du

avait fort désiré que je le fusse de son fils, qui en fit toutes les avances ; et nous vivions dans une grande intimité » (1). Les lettres que je publie prouveraient, à défaut d'autres témoignages, combien étaient grandes, en effet, l'intimité et la familiarité entre eux, au moins pendant les années 1694, 1695 et 1696 : les lettres des années suivantes n'ont trait qu'à des questions d'affaires, mais montrent à quel point Phélypeaux était obligeant pour son ami. Celui-ci avait cependant déjà contre lui, à en croire ses *Mémoires*, les griefs et le mépris qui l'ont amené à tracer du malheureux Phélypeaux un portrait qui est un chef d'œuvre de style et de méchanceté. On ne peut oublier ce merveilleux morceau ! (2)

---

sel aux bourgeois de Blaye. Mais dans une lettre du 21 janvier 1692, que Jal a publiée, il lui refuse avec beaucoup de politesse le privilège de « voitures d'une nouvelle invention » (*Dictionnaire*, p. 1281). On sait que le duc Claude avait du goût pour les concessions industrielles ou commerciales (*Mémoires*, édition des Grands Ecrivains, t. I[er], p. 436 et 562). En 1675, il obtint du Roi, par l'entremise de Colbert, que la marine lui prêtat un vaisseau du port de Rochefort qu'il arma en course (*Arch. de la Marine*, B[2] 31, fol. 303, 306 et 324; lettres de Colbert à Saint-Simon et à l'intendant Demuyn, du 31 août 1675; lettre de Seignelay à Saint-Simon, du 20 septembre. Celle ci a été publiée par M. Didier-Neuville, dans la *Revue maritime et coloniale* de septembre 1880, p. 615 ; les deux autres sont inédites).

(1) T. II, p. 262.

(2) « Sa taille était ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, dégoûtant, gravé de petite vérole qui lui avait crevé un œil. Celui de verre dont il l'avait remplacé était toujours pleurant et lui donnait une physionomie fausse, rude, renfrognée, qui faisait peur d'abord, mais pas autant qu'il eût dû faire. Il avait de l'esprit, mais parfaitement de travers, avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire, appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur et le voulant paraître beaucoup plus qu'il ne l'était, son naturel pervers perçait partout Il aimait le mal pour le mal et prenait un singulier plaisir à en faire. Avec cela noir, traître et s'en applaudissant, fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire. Pédant et régent de collège avec tous les défauts et le degoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès... Avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton avec des ris forcés à tous moments qui donnaient envie de pleurer ; avec un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisait vomir et qui révoltait en même temps ; curieux de savoir le dedans et le dessous de toutes les familles et de toutes les intrigues ;

Je ne veux pas entreprendre la réhabilitation d'un ministre qui ne fut pas assurément un homme de premier ordre, encore que je doute fort qu'il ait systématiquement provoqué la crise que la marine traversa sous son administration ! (1) Mais si Phélypeaux fut « un monstre », se délectant dans la trahison et dans la méchanceté, et si Saint-Simon s'en aperçut de bonne heure et eut même, personnellement, à se plaindre de lui, comment expliquer que leur intimité ait persisté ? On a remarqué que l'orgueilleux petit duc fut en relations d'amitié avec presque tous les ministres, qui, à l'en croire, lui auraient fait les premières avances dans des circonstances et avec des termes presque identiques, chose étrange et qui nous met en défiance sur la fidélité des souvenirs de Saint-Simon ! Quoi qu'il en soit du début de ces relations avec les ministres, on constate qu'il leur écrivait les lettres les plus affectueuses, se plaisait à leur conversation, et leur demandait beaucoup de menus services. Passe encore quand il s'agissait d'hommes incapables mais honorables : je ne lui reprocherai pas d'avoir jugé sévèrement le mérite de son ami Chamillart. Mais Phélypeaux ! Mais le cardinal Dubois ! Pour avoir le droit de les stigmatiser comme il l'a fait, n'eût-il pas convenu qu'il eût montré envers eux plus de réserve quand ils étaient au pouvoir? Saint-Simon n'a même pas l'excuse (si c'en est une) de pouvoir dire qu'il a vu les vices de ces hommes, seulement après la chute de l'un, après la mort de l'autre, en connaissant des fautes que, durant leur ministère, il aurait ignorées : on sait que la disgrâce d'un ministre éclaire sur ses défauts les admirateurs qu'il avait la veille ! Mais Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, affirme qu'il avait jugé Dubois dans tout l'éclat de sa puissance, Phélypeaux dès le début de ses grands emplois. Il

---

envieux et jaloux de tout... D'ailleurs incapable de société, d'amusement et de conversation ordinaire, toujours plein de ses fonctions et de ses occupations... (t. XXI, p. 376, 379).

(1) M. Dahlgreen, dans son article sur *Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo* (*Revue historique*, t. LXXXVIII, mai-juin 1905), p. 246-250) a constaté que, loin d'être impitoyable, il se montrait souvent accessible à l'indulgence, plutôt trop ! Appliqué et doué d'une grande puissance de travail, il était indécis et changeait facilement de résolution. M. Dahlgreen a démenti les accusations de prévarication portées en plein Conseil de régence contre le malheureux ministre disgrâcié qui, présent, ne put obtenir la parole.

m'est pénible d'aller jusqu'au bout de ma pensée ; s'il faut cependant l'exprimer tout entière, cela me semble un bien mauvais cas, celui de ce grand seigneur que, séduits par la verve de ses *Mémoires*, nous aimons à considérer comme un Alceste à la cour de Louis XIV ! Somme toute, il a souvent raison et ses indignations viennent de principes honnêtes dont la sincérité et la profondeur ne sont pas contestables ; sa bonne foi est même probable, si elle n'est pas toujours certaine... Mais les déformations qu'il fait subir à la vérité sont quelquefois si fortes, sa sévérité, prudemment posthume, est en contradiction si complète avec les indulgences, les complaisances, les flatteries qu'il avait eues pour ses futures victimes, que, pour expliquer de tels actes de la part d'un honnête homme, il faut se rappeler le mot profond qui a été dit de la « conscience d'un honnête homme ! » De quels sophismes Saint-Simon se payait-il inconsciemment si, comme je n'en doute pas (1), il ne croyait pas mentir à la postérité ? Je n'insisterai pas ici sur ce problème psychologique, me contentant de remarquer que la question se pose à propos de ses relations avec Phélypeaux comme à l'occasion de celles qu'il eut avec le cardinal Dubois (2) et avec d'autres encore (3). Un historien plein de scrupules a constaté avec quelque mélancolie qu'on le trouvait « en relations familières

(1) Qu'il fût sincère et se crût en droit d'être sévère, comment en douter après la lecture de l'avant-propos des *Mémoires* ? C'est une espèce d'examen de conscience auquel il se soumit au moment d'en reprendre la rédaction, interrompue durant les mois qui suivirent la mort de la duchesse.

(2) Chéruel, *Saint-Simon et l'abbé Dubois*, article cité. — Le P. Bliard, *Dubois*, t. Ier, p. 245, 321-329, 338 ; t. II, p. 46, 58, 159, 163, 240 à 422.

(3) Par exemple Desmaretz, contrôleur général des Finances (*Mémoires*, édition de Boislile, t. VII, p. 590, t. XV, p. 591 ; et édition in-18, t. XIX, p. 250, etc.) auquel il avait écrit des lettres amicales et presque obséquieuses et qu'il fit chasser en 1715 ; le P. Daubenton (Bliard, *op. cit.*, t. II, p. 371, 389), etc. Je ne sais s'il n'en fut pas de même avec le P. Le Tellier : Saint-Simon affirme que le confesseur de Louis XIV, comme tant d'autres personnages influents, lui aurait demandé son amitié. Ces avances du jésuite ne furent pas si nettement repoussées qu'il ne se crût en situation de solliciter quelque temps après l'appui de Saint-Simon : ce sont les *Mémoires* qui le disent, en dramatisant la scène jusqu'à l'invraisemblance (Cf. *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, par le Père Bliard, 1891, p. 25, 307, 373).

et presque intimes avec des personnages qu'il n'a pas épargnés dans ses *Mémoires* » (1). Cet Alceste avait été un Philinte... (2) et l'a oublié. Admettons qu'il soit licite pour un homme de ne pas risquer la ruine par une brutale rupture avec tel grand qu'il n'estime guère mais qu'il ne peut ni fuir ni renverser ; mais il faut l'avouer, Saint-Simon a poussé la bonne grâce envers plusieurs de ceux qu'il détestait et méprisait, bien au delà de ce que commandaient la prudence et la courtoisie. Si cette conduite n'atteint pas son honneur, elle doit, à nos yeux, diminuer la valeur du témoignage d'un homme capable de se méprendre, à ce point, sur ses propres actes et sur ses sentiments et de grossir jusqu'à une criante invraisemblance les défauts des médiocres personnalités dont il fait des monstres pour ainsi dire néroniens... C'était bien longtemps après les faits accomplis, il est vrai, qu'il écrivit ses mémoires. L'imagination avait eu le temps de faire son œuvre et, lui, de se pénétrer de sentiments qu'il n'avait pas toujours eus, de se figurer que, dans sa clairvoyance, il n'en avait jamais eu d'autres, et de transporter dans le passé ses rancunes récentes, par une singulière erreur de mémoire (3).

En ce qui concerne Phélypeaux, on peut remarquer que Saint-Simon s'était lié avec lui non par choix, mais par occasion, à un âge où la camaraderie repose sur les circonstances. Beaucoup de ces camaraderies de hasard peuvent être en complet désaccord avec les caractères de deux jeunes gens sans qu'ils aient de raisons pour se brouiller effectivement ; ils n'ont pas non plus la sagesse de laisser se distendre des liens que ne justifie pas une vraie amitié, comme le feraient des hommes plus mûrs et sachant que la réserve convient entre gens peu

---

(1) Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 87.

(2) Ces pages étaient écrites lorsque j'ai retrouvé cette expression sous la plume du Père Bliard (*Dubois*, t. II, p. 371) : j'ai constaté avec plaisir que ce savant et consciencieux écrivain avait éprouvé la même impression que moi.

(3) Dans l'examen qu'il fait de la sincérité de Saint-Simon, M. G. Boissier analyse très subtilement et explique, avec une indulgence que l'auteur des *Mémoires* ne rencontre plus guère, ces déformations de ses souvenirs (p. 41, 106, 11-123, 137-139). Sainte-Beuve, plus dur, avait écrit : « Il se livrait à ses passions intellectuelles et à ses aversions morales, sauf à se mettre en règle à de certains moments réguliers... »

sympathiques l'un à l'autre... Ils restent donc camarades, par habitude : mais leurs liens, qui ont les apparences de l'amitié, sont, si on en examine bien la nature, un peu comme « ces liens du sang qui unissaient Etéocle et Polynice. » Ce sont des « camarades ennemis ». L'antipathie de leurs natures grandit justement parce qu'ils sont liés, comme dans les mariages mal assortis : ils gardent inconsciemment au fond de leur cœur des rancunes, qu'un choc « cristallise » ; le jour où ce choc se produit, ils se souviennent d'un nombre considérable de vieux griefs qu'ils avaient à peine sentis au moment même, et dont l'importance leur apparait soudain ; chacun d'eux en trouve, s'indigne que l'autre en trouve aussi, et lui reproche de les avoir sentis et gardés secrètement mais soigneusement, au cours de leur longue intimité. Chacun d'eux découvre, sans se croire aucun tort personnel, sans prendre en considération la divergence naturelle des caractères, que l'autre l'a toujours haï et trompé : s'il veut éviter de passer pour avoir été trop naïf, il ajoute qu'en réalité, il n'était pas complètement dupe, qu'il voyait en son ancien ami des choses qui lui déplaisaient et le mettaient en défiance, mais que, par bonté ou en souvenir de l'ancienneté de leurs relations et de l'origine précieuse de leur intimité, il passait sur cette impression... La haine de deux anciens amis est d'autant plus forte qu'ils ont été plus longtemps et plus intimement liés : devenant rétrospective, elle trouve à s'alimenter dans les multiples souvenirs d'une vie longtemps commune. Telle a été la fin de beaucoup d'affections mal assorties, tel parait avoir été le cas de la camaraderie de Saint-Simon et de Phélypeaux.

L'affectation de ce fils de ministre agaça, sans doute, de tout temps, le jeune duc. Les défauts de son camarade étaient, justement, ceux qui pouvaient le plus le froisser. Cela résulte du portrait même qu'il en fait, des traits sur lesquels il insiste. Il trouvait scandaleux et enviait le pouvoir des ministres : l'autre, « né dans le ministère », l'étalait avec l'emphase d'un jeune parvenu qui n'aurait pas eu d'aïeux connus. Saint-Simon avait comme idéal une société divisée en castes séparées ; Phélypeaux, loin de vouloir garder la simplicité bourgeoise de ses ancêtres, se croyait homme de cour. Saint-Simon était laborieux et aimait à écrire de longs mémoires sur toutes choses, Phélypeaux, quoique très laborieux lui aussi, feignait d'aimer la légèreté et la paresse, d'autant plus choquantes que sa seule raison d'être quelque chose, c'était d'être capable de travailler

beaucoup et bien, et qu'il voulait surtout se donner l'apparence de travailler vite et facilement. Saint-Simon pensait sérieusement aux choses sérieuses et prenait même au tragique bien des choses frivoles, voyant à tout des origines profondes, des conséquences lointaines; Phélypeaux, traitait comme des bagatelles les affaires les plus graves et plaisantait de tout, avec le parti pris d'être badin à toute force, et interrompait, pour écrire des futilités prétendant à l'esprit, des journées dont il avait cependant consacré la plus grande partie au travail le plus consciencieux et le plus minutieux. Saint-Simon aimait à disserter longuement; il nous a conté que ses interlocuteurs, même Pontchartrain, Beauvillier, le duc de Bourgogne, l'écoutaient avec patience et réflexion; Phélypeaux, « avec qui que ce fût », interrompait, prenait « la parole et le ton avec des ris forcés qui donnaient envie de pleurer », imposait son opinion du haut de son autorité de « pédant et régent du collège... né dans le ministère et gâté à l'excès », fort de cette expérience psychologique, de cette perpicacité malicieuse, de cette finesse dont il se vantait avec « impudence ». Le ministre enfin, était gras, satisfait, exubérant; le duc était (1) de mine et de taille chétives, de teint maladif.

Cela devait imposer à leur patience un effort constant que d'avoir à s'écouter l'un l'autre! cela devait être de plus en plus difficile. Il est évident que Saint-Simon s'est plié de moins en moins à prendre ou à tolérer le ton de plaisanterie qui, pour Phélypeaux, était devenu une manie de tous les instants, assurément énervante (2).

---

(1) G. Boissier, p. 12.

(2) Il y a dans les pages que La Bruyère consacre aux « grands », aux ministres et aux « commis » plus d'un trait qui rappelle le portrait que Saint-Simon fait de Phélypeaux. Si La Bruyère a bien été tel que tend à le montrer un livre récent, c'est-à-dire ambitieux, susceptible, aigri (Lange, *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales*, 1909; — cf. E. Faguet, *De la démocratie dans La Bruyère*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1909), il a dû penser avec amertume aux « ris » de Phélypeaux et à ses railleries de mauvais ton. Les lettres que cet homme plus que mûr, instruit, membre de l'Académie Française, recevait de Phélypeaux paraissent plus qu'étrangement familières de la part d'un jeune homme de 20 à 22 ans, même fils d'un ministre et appelé à l'être aussi. La Bruyère répondait, il est vrai (*Œuvres*, t. III, p. 239), en badinant, mais n'était-ce pas une des nécessités du rôle qu'il s'était imposé?

La correspondance qu'ils échangèrent de 1694 à 1696, pendant que le duc était à l'armée d'Allemagne (1) et que le fils de Pontchartrain faisait une tournée dans les ports pour se mettre au courant des affaires de son département ministériel (2), est remplie de témoignages d'amitié et de protestations affectueuses : elle est relativement fréquente, et indique des habitudes de familiarité sans réserve. Tout au plus pourrait-on remarquer cette exclamation de Phélypeaux, répondant au reproche de n'avoir pas félicité le duc à l'occasion d'un événement de famille : « Vous êtes un terrible homme sur le cérémonial ! »

---

(1) Mousquetaire en octobre 1691, Louis de Saint-Simon avait reçu, le 20 avril 1693, une compagnie dans le régiment de cavalerie de Royal-Roussillon, quelques jours avant d'échanger le titre de vidame de Chartres contre celui de duc et la dignité de pair de France, à la mort de son père, survenue le 3 mai 1693, et de recevoir en même temps les charges de « gouverneur de Blaye, grand bailli et gouverneur de Senlis, capitaine et concierge du château royal de Pont-Saint-Maxence, et capitaine et concierge du château de Fécamp. « Ayant fait les campagnes de Flandre en 1692 et 1693, il eut, le 9 novembre 1693, permission d'acheter un régiment de cavalerie auquel il donna son nom. En 1694, il servit en Allemagne, dans l'armée des maréchaux de Lorges et de Joyeuse. Après avoir emprunté 25.000 livres, le 14 mai, pour pouvoir mettre son équipage sur un pied convenable (*Mémoires*, t. II, p. 140, note 2), il partit pour Strasbourg ; dans les premiers jours de juin il était au camp d'Ottersheim, avec son régiment et toute la cavalerie de l'armée; le 10 juin, l'armée était concentrée dans la plaine de Philipsbourg. Le maréchal de Lorges, parti le 29 mai de Strasbourg avec les généraux, était parvenu le même jour à Landau et le 8, au soir, était arrivé à Philipsbourg (Nouvelles à la main adressées le 31 mai et le 11 juin de Strasbourg au maréchal de Noailles, Bibl. nat., fonds français, ms. 24996).

(2) Il quitta la cour le 22 mai, accompagné d'un mentor, M. de La Loubère, ancien ambassadeur du Roi au Siam et membre de l'Académie des Inscriptions, auteur d'une consciencieuse description du royaume du Siam et de poésies légères et connu aussi pour avoir, précisément en cette année 1694 (*Histoire du Languedoc*, continuée par Roschach, t. XIII, 1876, p. 657 et suiv.), eu la plus grande part au rétablissement des jeux Floraux à Toulouse. (Cf. de Boze, *Eloge de La Loubère*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII. — Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésie*, 1901, t. III, p. 148, 172, 380). Ils s'embarquèrent à Orléans sur la Loire pour gagner Nantes, d'où ils allèrent à Vannes, Lorient, Quimper, Douarnenez ; ils arrivèrent à Brest le 19 juin (Jal, *Dictionnaire*, p. 987).

Il ne croyait peut-être pas si bien dire ! Nous n'avons pas les lettres de Saint-Simon, malheureusement ; les réponses de son correspondant prouvent qu'elles étaient aussi affectueuses qu'elles étaient longues ! Quelques-unes étaient de vraies relations de la campagne : n'est-ce pas là une preuve d'amitié et même d'estime ?

Cependant, s'il faut en croire les *Mémoires*, Saint-Simon aurait eu des griefs contre Phélypeaux dès le début de l'année 1695, à l'occasion de ses fiançailles avec la fille aînée du maréchal de Lorges qu'il épousa le 8 avril. Il a raconté (1) que Phélypeaux, instruit de ces fiançailles encore tenues secrètes, porta aussitôt la nouvelle à la duchesse de Bracciano au risque de rompre le mariage projeté. Qualifier de trahison cette indiscrétion, c'est peut-être un gros mot. Saint-Simon dit qu'il fut « outré », et il ajoute : « Un éclaircissement, ou plutôt un reproche de sa trahison, m'aurait mené trop loin avec un homme de sa profession et de son état : je pris donc le parti du silence et de ne lui en faire aucun semblant, mais de vivre désormais avec la réserve que mérite la trahison. » Leurs relations, néanmoins, ne changèrent pas d'apparence si on en juge par le ton de leur correspondance.

Il paraît vraisemblable que Saint-Simon a dramatisé les choses après coup. Mais si son imagination les a grossies au point d'inventer un complot, il n'a pu, sans doute, tout inventer. Cette idée que Phélypeaux bavarda au sujet de ce mariage et voulut l'empêcher, Saint-Simon a dû l'avoir durant ses fiançailles ; cela ne paraît pas l'avoir déterminé, quoiqu'il en dise, à changer de sentiments, encore moins d'attitude. C'était une de ces impressions qui, quelquefois, préparent une rupture à longue échéance et que, avec le temps, l'imagination grossit. On doit considérer comme acquis ce seul fait que Saint-Simon fut froissé par Phélypeaux à l'époque et à l'occasion de ses fiançailles, et que ce fut le début de la défiance et de l'antipathie qu'il eut pour son camarade mais qu'il ne crut pas, pendant longtemps, devoir manifester.

Je crois, à vrai dire, que pour expliquer cette antipathie, il faut « chercher la femme ». Quelques indices m'amènent à suggérer cette conjecture (2).

(1) *Mémoires*, t. II, p. 270-271.

(2) « Cette répulsion remontait à des souvenirs fort anciens de galan-

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, d'après ses propres paroles, Saint-Simon n'avait pas vécu « avec le commun des gens de son âge, au genre de vie desquels il n'était pas d'ailleurs naturellement tourné. » Réservé, religieux et même dévot (1) (quoique s'en cachant un peu), il était bien différent de Phélypeaux qui était licencieux en paroles autant qu'en actes, aimant à parler de galanteries et de gaudrioles. Ne peut-on supposer aisément que ce gras viveur froissa, par des plaisanteries déplacées, le petit duc tranquille, pieux et très probablement chaste ? Ne s'associa-t-il pas à ces railleries inconvenantes dont Saint-Simon fut l'objet dans sa jeunesse? J'ai trouvé la trace dans les lettres de deux contemporains, de ces railleries dont l'origine doit être cherchée sans doute dans le fait que ce jeune homme modèle ne se mêlait pas à ses camarades, fanfarons de vices. La marquise d'Huxelles, dans une lettre adressée le 4 septembre 1690 à son ami le marquis de la Garde (qui communiquait ces lettres à ses cousins et voisins Grignan et à Mme de Sévigné quand elle était en Provence), lui envoyait cette nouvelle inattendue que le duc de Saint-Simon se serait trompé en croyant avoir un héritier de son nom et de son titre dans l'enfant qu'il avait fait baptiser en 1675 sous le nom de Louis et qui, disait-on, aurait été une fille (2). Elle n'attachait sans doute pas grande créance à ce racontar, peut-être une mystification ; le 24 novembre de l'année suivante, elle annonçait sans faire de réflexion : « Il se parle de beaucoup de mariages, comme de M. le vidame de Chartres avec Mlle de Châteauneuf, de M. de la Feuillade avec Mlle de Croissy, et de M. de Torcy avec Mlle de Dangeau » (3). Saint-Simon se maria le 8 avril 1695, ayant à peine 20 ans, avec celle dont la physio-

---

terie » dit M. de Boislile (*Annuaire-Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 1872, p. 69). J'ignore sur quels documents il a pu fonder cette opinion que je tends à croire juste.

(1) G. Boissier, p. 181-189.

(2) » On veut que le petit vidame de Chartres, fils de M. le duc de Saint-Simon, n'ait point de sexe et que dans le doute il soit plutôt fille que garçon » (Correspondance inédite, *Collection Morisson*, à Londres).

(3) Aucun de ces mariages ne se fit. Mlle de Dangeau, épousa en 1694, le duc de Montfort, fils du duc de Chevreuse ; M. de Torcy (fils du ministre Croissy) fut marié en 1696 à Mlle de Pomponne ; Mlle de Croissy, sa sœur, en 1696, au marquis de Bouzols ; le duc de la Feuillade, en 1692, à Mlle de Châteauneuf, et Saint-Simon, en 1695, à Mlle de Lorges

nomie noble traverse de temps en temps les *Mémoires* et aux vertus de laquelle il a rendu un éclatant hommage ; ce mariage aurait dû marquer le terme de la plaisanterie faite quatre ans plus tôt. N'y faut-il pas voir cependant une allusion dans cette phrase d'une lettre de M. de Coulanges à Mme de Sévigné, le 3 févier 1696 : « Madame la duchesse de S... est toujours grosse et fait voir par là qu'il n'y a rien d'impossible au monde » (1).

Ces propos, badins mais blessants pour celui qui en est l'objet, ne sont pas assurément restés confinés dans la société, peu bégueule, que Mmes d'Huxelles et de Sévigné et M. de Coulanges alimentaient de nouvelles. Phélypeaux les a-t-il répétés ? Cela paraît très vraisemblable à qui connaît son goût pour la gaudriole et sa familiarité de mauvais ton. Il n'était ni bégueule, lui non plus, ni timide, étant très fier de son esprit bouffon et « gâté à l'excès », comme le dit Saint-Simon, sans doute parce qu'il était « né dans le ministère » et avait été admiré et flatte de très bonne heure par les hommes de lettres, dont son père, protecteur des Académies, était le Mécène (2)... Rien ne blesse plus les natures renfermées que les plaisanteries lourdes d'un homme qui se croit supérieur ! Phélypeaux n'épargnait personne... ; pourquoi aurait-il ménagé un camarade qui, tout fils de duc qu'il fût, n'était pas entouré du même éclat que lui, d'un camarade qui de son propre aveu, éprouvait « la solitude » et trouvait « l'entrée dans le monde fort épineuse. » Fier de ses succès galants, comment n'en eût-il pas triomphé, en les opposant indiscrétement à « l'éducation fort resserrée », à l'extrême réserve de Saint-Simon, qui sait ? en essayant même d'entraîner celui-ci à la vie des « gens de son âge », en tentant de le mettre à l'aise par ses bouffonneries et ses facéties qui, évidemment, n'étonnaient pas beaucoup la société d'alors mais qui peuvent tout de

---

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 354. — M. de Boislile (t. III, p. 250, note 1) a vu dans cette phrase en suivant immédiatement une où il est question d'une « petite cousine de la maréchale de Lorges » une allusion malicieuse aux Saint-Simon. Il ne connaissait cependant pas le propos de Mme d'Huxelles que je lui ai communiqué depuis lors.

(2) Cf. *Mémoires*, t. VI, p. 573, note 3. — P. Clément, *op. cit.*, p. 941. — Jal, *Dictionnaire*, *loc. cit.* — A La Rochelle, Phélypeaux trouva un membre de l'Académie Française, M. de La Chapelle, receveur général des Finances.

même avoir froissé Saint-Simon ; voyez, par exemple, les deux lettres que, quelques jours après son mariage, il reçut de Phélypeaux (1). Je sais bien que c'était un thème habituel à cette époque, que Louis XIV lui même, « avec sa gravité ordinaire » daigna « s'égayer » en cette occasion.... Cependant..., Saint-Simon n'a-t-il pas trouvé le ton de Phélypeaux déplacé, surtout venant d'un homme qu'il croyait son inférieur à tous égards, d'un homme qu'il soupçonnait d'envie, et dont, tout au fond de son cœur... je ne dis pas qu'il enviait, lui, l'aisance de ton et de manières et les habitudes galantes, mais... il les appréciait d'autant moins que, par goût, il ne les avait pas, et par piété, préférait avoir plus de tenue et de vertu. Comment croire qu'il ressemblait à Phélypeaux et autres gens de son âge quand on lit le récit des démarches qu'il fit auprès de M. de Beauvillier en 1693 pour obtenir la main de sa fille. « Ce n'était pas le bien qui m'amenait à lui, ni même sa fille que je n'avais jamais vue, c'était lui qui m'avait charmé et que je voulais épouser avec Mme de Beauvillier. » Et comment se consolait-il de n'avoir pas réussi ? « j'allai chercher à me consoler à la Trappe de l'impossibilité de l'alliance du duc de Bauvillier. » Il allait en effet chez l'abbé de la Trappe chaque année, y passant jusqu'à huit jours de suite... « Liaison singulière à mon âge qui m'initia dans la confiance d'un homme si grandement et si saintement distingué... Je n'allais que clandestinement, pour dérober ces voyages aux discours du monde à mon âge... (2).

Un jeune homme de dix-huit ans qui avait de telles idées et de telles relations, et la pudeur de ne pas exposer aux « discours du monde » son goût pour la conversation de l'abbé de la Trappe, devait se trouver isolé et un peu gêné par sa dévotion : il ne pouvait ni partager les plaisirs de Phélypeaux ni se plaire aux gaudrioles. Lui qui, nous le savons, trouvait son camarade fort indiscret, « fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire », ne devait-il pas considérer cette indiscrétion comme particulièrement choquante quand elle scrutait sa vie intime et surtout quand elle risquait de nuire à ses projets matrimoniaux...

Il me serait impossible d'affirmer et surtout de préciser davantage l'origine de froissements qui aboutirent à une

(1) *Lettres* VI et VII.

(2) T. II, p. 6, 13, 16. Cf. t. Ier, p. 379 et suiv., sur sa liaison avec l'abbé Bailly, avec du Charmel, avec l'évêque de Chartres.

haine si profonde quoique longtemps cachée : en telle matière, les témoignages sont toujours rares, et ne devraient, d'ailleurs, être acceptés qu'avec prudence ; on ne se vante guère d'avoir tenu ou d'avoir subi certains propos, même à titre de plaisanterie !

Je crois néanmoins la conjecture plausible. Si nous manquons de certitude sur les détails, il est acquis, par les récits mêmes de Saint-Simon, que son mariage faillit être rompu du fait des bavardages de Phélypeaux, et que d'autres froissements s'étaient produits et se produisirent encore entre eux ; or, chaque fois que cela arriva, remarquez qu'il était question de mariage. Sans vouloir forcer une nuance peut-être fugitive, je la note... et, pour achever d'expliquer une antipathie qui venait du fond même des deux natures mais qui paraît n'avoir pas eu de causes occasionnelles très déterminées, je crois pouvoir dire : « cherchez la femme » ou plutôt les femmes.

Avec quelle indignation méprisante Saint-Simon raconte les ambitions matrimoniales de Phélypeaux ! Etait-ce seulement l'orgueil du futur duc qui était choqué en lui lorsqu'il voyait ce fils de ministre prétendre... (tout comme lui, à vrai dire), aux alliances les plus hautes et les plus riches à la fois ? avec cette gloriole qui gonflait Phélypeaux au moral comme il l'était au physique... et qui ne pouvait qu'exaspérer un jeune homme plus timide et dont la timidité cachait l'orgueil. Or, l'orgueil de Saint-Simon était sans bornes; sa fortune était fort embarassée parce que ses revenus considérables n'atteignaient pas le chiffre de ses dépenses obligatoires ; ce duc et pair était isolé, sans appui, peu recherché, aigri en un mot, aigri aussi par la conversation des vieux amis qui louaient le temps passé, ayant puisé dans leurs souvenirs de vieilles rancunes contre l'ordre nouveau et ressassant ces rancunes. Confiné par force et par goût, même lorsqu'il était à la cour, dans une *tour d'ivoire* où personne ne le contredisait, il faisait des plans et donnait du champ à son imagination et à une ambition que personne ne l'aida à satisfaire... (1)

La première fois qu'il fut question d'un mariage pour Saint-Simon, c'était en 1691, avec M[lle] de Châteauneuf, une fille de ministre aussi, et d'un ministre qui était cousin de Pontchartrain, Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, secré-

(1) Cf. G. Boissier, p. 38, 41, etc.

taire d'Etat, fils et petit-fils d'autres secrétaires d'Etat (1). M. de Châteauneuf était marié dans une famille de robe, ayant épousé (en 1670) Marie-Marguerite de Fourcy, fille d'un conseiller au grand-conseil ; sa belle-mère, elle-même fille et sœur de magistrats (2), était remariée au ministre Le Peletier, d'extraction modeste et cousin de Le Tellier (3). Alliance qui eût manqué d'éclat pour Saint-Simon (4), mais avantageuse pour son ambition et aussi au point de vue du bien... Mlle de Châteauneuf était, d'ailleurs, charmante (5). Nous ignorons dans quelle mesure était exacte la nouvelle des pourparlers entre sa famille et celle de Saint-Simon, ni pourquoi ils n'aboutirent pas s'ils furent réellement formés (6).

---

(1) Voir *Mémoires*, t. VII, 254 ; t. IV, 141 et suiv. Il était, par sa mère, petit-fils de Particelly d'Hémery, le trop fameux surintendant des finances. Les documents et les tableaux conservés au Cabinet des Titres (*pièces originales*, vol. 2257 et 2558 ; et *nouveau d'Hozier*, vol. 264) donnent la généalogie des Phélypeaux avec plus de détails que ne font les ouvrages spéciaux qui (sauf M. Potier de Courcy, dans sa continuation de l'*Histoire généalogique* du Père Anselme) ont été très brefs sur cette famille.

(2) Marguerite Fleuriau (1638-1671), mariée en 1692 à M. de Fourcy, veuve en 1655 et remariée en 1656. Sœur de Fleuriau d'Armenonville, premier commis du contrôle général, puis intendant des finances, qui fut fait secrétaire d'Etat en 1716, grâce à la protection de Saint-Simon.

(3) L. André, *Deux Mémoires inédits de Claude Le Peletier* (1906).

(4) Quand M. de La Vrillière, fils de Châteauneuf, épousa Mlle de Mailly, celle-ci « se mit à pleurer et à crier qu'elle était bien malheureuse ; qu'on lui donnât un pauvre homme si l'on voulait, pourvu qu'il fût gentilhomme, et non pas un petit bourgeois pour faire sa fortune » (*Mémoires*, t. VII, p. 146). — Sur l'origine modeste des Phélypeaux, voir : *Mémoires*, t. XXI, p. 382 et appendice du tome VI, p. 555.

(5) Charlotte-Thérèse Phélypeaux, mariée le 8 mai 1692 au duc de la Feuillade, morte le 5 septembre 1697 à 21 ans. « Ce fut dommage de toutes façons : il n'y eut que son mari qui ne s'en soucia guère » (*Saint-Simon*, t. IV, p. 253). — Cf. *Journal* de Dangeau, VI, 183 ; *Mercure*, septembre 1697, p. 248 ; *Annales de la cour*, t. II, p. 257.

(6) Seule, Mme d'Huxelles nous rapporte cette nouvelle, qui n'a rien que de vraisemblable. Saint-Simon était lié avec Châteauneuf, (« fort peu de choses, bon homme et servant bien ses amis ») et son fils La Vrillière. « Tous ces La Vrillière depuis le grand-père de celui-ci avaient toujours été extrêmement des amis de mon père. Cette amitié s'était continuée avec moi ; je tirais d'eux plusieurs services importants

Dans l'automne de 1693, autre projet de mariage avec la fille d'un ministre encore, d'une toute autre naissance celui-ci : c'était le duc de Beauvillier ; la duchesse était d'une de ces familles ministérielles, dont Saint-Simon méprisait la récente élévation et les prétentions, mais son père était Colbert..., et c'était une femme d'une haute vertu... La jeune fille ayant manifesté la vocation religieuse, le prétendant dut chercher ailleurs. « Les millions, dit-il, ne pouvaient me tenter d'une mésalliance ni mes besoins me résoudre à m'y ployer... » Cependant « l'embarras était le bien : j'en avais grand besoin pour nettoyer le mien qui était fort en désordre. Je ne pouvais différer à me marier... Il (le duc de Beauvillier) était réduit à me conseiller de chercher à me marier... Je m'affligeai, en lui répondant, que la nécessité de mes affaires ne me permit pas d'attendre à me marier jusqu'à sa dernière fille (1) ». Il lui fallait donc un riche mariage, mais sans mésalliance. Encore était-il résigné à faire quelques concessions sur la parenté de la jeune fille, comme l'expérience le prouva.

Dans ces conditions, il devait être bien nerveux si quelqu'un abordait indiscrètement la question de ces projets qui mettaient en jeu d'impérieux intérêts, sa vanité, et, aussi, un sentiment très honorable, celui de se « marier à son gré (2) » et de faire bon ménage. Et cet importun de Phélypeaux allait se jeter, avec son agaçant et maladroit bavardage, au milieu de ces préoccupations délicates et risquer de contrarier les desseins de son ami ! Déjà celui-ci n'avait peut-être pas été très flatté, en 1691, que son nom fût associé à Mlle de Châteauneuf, si charmante qu'elle fût, et d'avoir eu la perspective de devenir le cousin de Phélypeaux : lui qui, de la Chancelière qu'il res-

---

pour mon gouvernement de Blaye » (t. VII, p. 146). Les vol. 8563 et 8564 du f. fr. de la Bibl. Nat. contiennent beaucoup de lettres adressées au premier duc de Saint-Simon par La Vrillière, père de Châteauneuf, et quelques-unes de celui-ci ; le 25 mars 1691, il écrivait : « J'ai beaucoup de joie de la continuation de votre bonne santé et vous remercie de vos compliments à l'égard de mon fils » (vol. 8564, vol. 152). Le Peletier aussi avait été des amis du duc Claude. « Je le voyais de temps en temps, et toujours avec plaisir et respect pour sa vertu » (t. IV, 270). Saint-Simon crut, plus tard, avoir à se plaindre de La Vrillière (Chéruel, *op. cit.*, p. 77 ; *Mémoires*, édition in-18, t. XIX, p. 206).

(1) *Mémoires*, t. II, p. 2, 3, 12.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 1.

pectait et aimait cependant, disait : « Elle avait trop longtemps trempé dans la bourgeoisie pour qu'il ne lui en restât pas quelque petite odeur »! Malgré son dédain pour les ministres bourgeois, il aurait passé sur l'alliance des Colbert en considération des vertus des Beauvillier ; un plus grand mariage lui aurait mieux convenu encore. Après qu'on eût parlé, « fort en l'air », de Mlle d'Armagnac, de la fille du duc de la Trémoille, il fut question de Mlle de Royan, elle aussi de la maison de la Trémoille, orpheline, nièce de la duchesse de Bracciano (plus tard si connue sous le nom de princesse des Ursins). A en croire Saint-Simon, il n'eût tenu qu'à lui de faire ce « noble et riche mariage » dont il écarta l'idée parce qu'il préférait avoir « un beau-père et une famille » pouvant l'appuyer. Mais, bien que ne voulant pas demander la main de Mlle de Royan, il s'indigna quand il apprit que Phélypeaux osait y prétendre. « La petite vérole l'avait éborgné, mais la fortune l'avait aveuglé : une héritière de la maison de La Trémoille ne lui avait point paru au-dessus de ce qu'il pouvait prétendre... Il ne craignait guère que moi pour la préférence de Mlle de Royan, et il essayait à découvrir mes pensées sur elle en me parlant de divers partis. Je ne me défiais point de sa curiosité et moins encore de ses vues (1)... » C'était au début de 1694 ; quelque temps après, se placerait, s'il faut prendre les mémoires pour parole d'Evangile, la trahison de Phélypeaux, allant révéler les fiançailles de son ami et de Mlle de Lorges... à qui ?... à la tante de Mlle de Royan (2)... Le récit que Saint-Simon fait à cette occasion est un peu sujet à caution ; il peut-y avoir eu des choses qu'il ne dise pas ou que son imagination ait altérées : par exemple (si je ne craignais d'abuser des conjectures), n'aurait-il pas eu, à un moment donné, sur la nièce de Mme de Bracciano des vues que Phélypeaux ait contrariées? Il y a là, en tout cas, une éventualité de rivalité, dans ce fait que Phélypeaux recherchait cette jeune fille et craignait la concurrence de son ami. Celui-ci ne profita pas de la préférence qu'on avait pour lui, il le dit et nous devons l'en croire : mais que l'autre eût osé se poser en rival, c'était bien choquant..., alors même que Phélypeaux n'eût pas compliqué son cas par ces bavardages indiscrets qui, dans les *Mémoires*, sont qualifiés de « trahison ».

(1) *Mémoires*, t. II, p. 260-262.
(2) *Ibid.*, p. 270-271.

Le mariage de Saint-Simon avec Mlle de Lorges lui donnait une femme parfaite; le beau-père était de très grande naissance, honnête homme, général sans génie, mais estimé; la belle-mère était une femme de bien. La fortune passait pour considérable, encore qu'il y ait eu, les pourparlers une fois bien avancés, quelques désillusions sur ce point. Mais, quelles pitoyables alliances du côté de la maréchale! (1) « Elle avait fait oublier ce qu'elle était née », dit son gendre. Ni la cour ni la ville n'oubliaient cependant que son père M. Frémont, fils d'un huissier, passait pour avoir été laquais avant d'être commis d'un financier, puis s'était enrichi dans les affaires où il s'était montré habile : le moins qu'on pût dire, c'est qu'il avait eu une moins mauvaise réputation que d'autres; tous les siens s'étaient enrichis de même, quelques-uns par des moyens plus suspects, et toute la famille tenait à la plus mesquine roture, au point qu'on ne trouva pas méchante la chanson représentant la maréchale de Lorges et d'autres duchesses

Qui revenaient des Halles
Visiter leurs parents.

Ces alliances si proches, avec des gens compromis dont il dut lui-même protéger l'un (2), sous la Régence, contre des poursuites judiciaires trop justement dangereuses, et dont il a flétri dans ses *Mémoires* quelques autres (3), sans avouer pour parents de Madame de Saint-Simon ces « bas financiers au nom si vil », ce devait être là pour notre duc une pensée bien amère.

D'autres appréhensions lui vinrent d'une nouvelle velléité matrimoniale de Phélypeaux. Celui ci ambitionna, parait-il, de devenir le beau-frère de Saint-Simon. Il courait deux lièvres à la fois : en même temps que Mlle de Royan, il courtisait la seconde fille du maréchal de Lorges, Mlle de Quintin. « Phélypeaux qui se croyait à portée de tout, la voulait pour rien, à cause des alliances et des entours, et la peur qu'en eut Mlle de Quintin la fit consentir cette fois à épouser le duc de Lauzun qui avait un nom, un rang et des trésors » (4)... mais 63 ans : elle en avait 15.

---

(1) *Mémoires*, t. II, p. 262 et suiv., 506; t. III, p. 24-25, 488 et suiv.

(2) Frémont d'Auneuil, oncle de Madame de Saint-Simon.

(3) La fameuse marquise de Prie et les Berthelot de Pléneuf.

(4) *Mémoires*, t. II, p. 277. « On ne rêve pas comme il a vécu... » (La Bruyère.)

Si Phélypeaux fut déçu, il n'en laissa rien paraître dans les compliments qu'il adressa à Saint-Simon à l'occasion du mariage de Mlle de Quintin (1). Fort riche, il pouvait dire : « sans dot » à une fille d'illustre naissance. Il avait été sur le point d'être agréé par la fille du duc de la Force (2), puis par Mlle de Cosnac (3). En 1697, ce fut Mlle de Malauze : le père de cette jeune fille avait accordé déjà son consentement. L'alliance aurait été éclatante : le marquis de Malauze était, par sa mère, neveu du maréchal de Lorges, et, du côté paternel, c'était un Bourbon, descendant du fils naturel d'un duc de Bourbon qui vivait au XVme siècle. Saint-Simon, qui seul parmi les chroniqueurs contemporains a parlé de ce projet, assure que le roi interdit aux Phélypeaux d'y donner suite : Louis XIV aurait dit franchement à Pontchartrain « que cette fille portait les armes de Bourbon qui le choqueraient accolées avec les siennes... La mortification fut grande ; les ministres n'y étaient pas accoutumés ; peu à peu, ils s'étaient mis de ce règne au niveau de tout le monde ; ils avaient pris l'habit et toutes les manières des gens de qualité .. Leurs alliances les soutenaient dans ce brillant nouveau » (4).

Saint-Simon ne devait pas échapper à l'alliance de Phélypeaux. Celui-ci épousa, le 28 février 1697, une autre nièce du maréchal de Lorges, fille de sa sœur et du comte de La Rochefoucauld-Roye, Mlle de Chef-Boutonne, personne charmante. Naturellement, l'auteur des *Mémoires* assure qu'elle fut fort malheureuse en ménage. « On compta que la fille n'avait rien et n'aurait jamais grand'chose ; ce fut ce qui y détermina... Les Pontchartrain furent transportés d'aise ; le contrôleur général alla chez tous les parents, et ils ne firent point la petite bouche de l'honneur qu'ils recevaient de cette alliance » (5).

Mme de Saint-Simon était fort liée avec sa cousine, « plus étroitement unies que deux véritables sœurs. » Le mariage, malgré les griefs que Saint-Simon croyait avoir contre Phélypeaux, donna à leurs relations un caractère plus marqué d'intimité. Je ne reviendrai pas sur le contraste de cette intimité, si

---

(1) *Lettres* VII et VIII.
(2) *Mémoires du marquis de Sourches,* t. IV, p. 138 (en 1692).
(3) Daniel de Cosnac, *Mémoires* (1852) t. II, p. 159 (en 1696).
(4) *Mémoires*, t. IV, p. 36-42.
(5) *Ibid.*, t. IV, p. 47, 56 et suiv. ; t. V, p. 376, etc.

démonstrative en témoignages d'amitié, avec les sentiments que Saint-Simon déclare avoir eus pour Phélypeaux : restant lié avec lui « à cause de son père, de sa mère et de sa femme, mais le trouvant d'ailleurs tel qu'il était et souffrant de la nécessité de son commerce » (1). En souffrait-il tant que cela ? pas au point de négliger d'en tirer parti !

Parmi les pièces que je publie, celles qui datent des années 1697 et suivantes sont, comme je l'ai dit, relatives seulement à des affaires administratives, et dénuées, par conséquent, d'un ton personnel : elles prouvent cependant l'accueil empressé que faisait le Secrétaire d'Etat aux recommandations de Saint-Simon, à qui il voulait assurément témoigner beaucoup de complaisance. Ce pauvre homme paraît avoir eu le triste don d'offenser ceux qu'il obligeait, au témoignage de Saint-Simon : « En général il triomphait de refuser et de faire mystère même des choses les plus futiles, surtout d'être hérissé de difficultés sur les choses qui en souffraient le moins... Si quelquefois il faisait le bien, c'était une vanterie qui en faisait tout le mérite et qui devenait synonyme de reproche ; encore l'avait-il fait acheter chèrement par les refus, les difficultés dont il était hérissé pour tout jusqu'aux choses les plus communes et par les manières de le faire qui piquaient, qui insultaient même et qui lui faisaient des ennemis de presque tous ceux qu'il prétendait obliger » (2).

Saint-Simon lui montrait néanmoins une vive amitié ; nous en avons un témoignage précis dans le ton d'une lettre datée du 8 avril 1709, et qui peut être qualifié de tendre (3). Celui de plusieurs lettres de 1711 et de 1713 est aimable (4). Saint-Simon assure que les relations s'étaient refroidies entre eux en 1711, à la suite d'une nouvelle perfidie qu'il se crut en droit de reprocher au Secrétaire d'Etat à propos d'une des prérogatives de son gouvernement de Blaye (5). Il aurait eu à ce sujet des entretiens très

(1) *Mémoires*, t. X, p. 407 ; XII, 323 ; XV, 223, 407 ; XVI, 140, 149 ; XVIII, 84 ; XIX, 229.

(2) *Ibid.*, t. XXI, p. 377. En janvier 1706, le Secrétaire d'Etat intervint utilement pour faciliter les arrangements de Saint-Simon avec ses créanciers (t. XIII, 584, appendice). Le ton d'une lettre du 26 août 1706 relative à l'internement de deux nouvelles converties, est badin et familier (*ibid.*, 584).

(3) *Ibid.*, t. XVII, p. 562 (appendice).

(4) Tome XIX de l'édition in-18, p. 253 et suiv.

(5) *Ibid.*, t. XXI, p. 367 et suiv., 375.

nets avec le Chancelier. Il ajoute qu'il sauva néanmoins quelques semaines après Jérôme de Pontchartrain d'une disgrâce imminente (1). Si réellement il eut cette bonté, il ne tarda pas à s'en repentir, et il se rattrapa bien en 1715; dès que la faveur du Régent lui eut donné, pour peu de temps, l'influence qu'il rêvait depuis tant d'années, il obtint le renvoi du « vilain borgne » ; il se donna le plaisir d'écrire de sa main la minute de la lettre que le Régent copia et qui invitait le vieux Chancelier à prescrire à son fils de donner immédiatement sa démission (6 novembre 1715) (2). C'était une vengeance raffinée après vingt-cinq ans d'une antipathie qui avait couvé sous les apparences de l'amitié, de la familiarité et de la confiance imposées par les circonstances.

Les quelques lettres que je publie ci-dessous n'apportent pas seulement une contribution à l'histoire des relations de Phélypeaux et de Saint-Simon, que j'ai pris occasion d'examiner ici. Elles nous donnent aussi quelques indications sur la tournée que fit Phélypeaux dans les ports de 1694 à 1696 et sur un certain nombre d'affaires locales, entre les années 1697 et 1735 (fournitures de bois au port de Rochefort, Service de santé de la marine en 1712, fief Saint-Louis à La Rochelle, forges de Ruffec). Elles font entrevoir les embarras financiers des Saint-Simon, gênés malgré leurs revenus considérables (3), comme

---

(1) *Mémoires*, t. XXI, p. 282-283, 373 et suiv.

(2) A. de Boislile, *Une lettre dictée par Saint-Simon* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*), 1872, p. 69-72. — Cf. le t. XIX de l'édition in-18 des *Mémoires*, p. 190, 200, 201, 261, 262; et G. Boissier, p. 121.

(3) La duchesse douairière écrivait au Contrôleur général Desmarets, le 3 septembre 1715, une lettre bien curieuse : « Il faut être aussi pressé et ne pas savoir où prendre un sol pour vivre, pour m'obliger à vous demander la grâce de me faire payer » (t. XIX de l'édition in-18 des *Mémoires*, contenant des documents, lettres, etc., p. 286). De l'avis du duc de Luynes, Saint-Simon était « l'homme le plus incapable d'entendre les affaires d'intérêt. » En 1725, il écrivait au cardinal Fleury : « Ici le pot est prêt à culbuter, et Mme de Saint-Simon n'ira prendre les eaux que par force et aux dépens de nos nippes... J'en suis là sans folies avec 200.000 francs de rentes (même édition, t. XXI, p. 397). En 1746, il exposait au notaire Delaleu la difficulté qu'il avait à payer ses

toutes les grandes familles de cette époque, pour des causes qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici (1).

Je crois qu'elles ont encore un autre intérêt : celles que Phélypeaux écrivit en 1694, 1695 et 1696, nous renseignent indirectement sur celles qu'il avait reçues, et qui donnaient un récit détaillé des opérations de l'armée où servait Saint-Simon, et notamment, une longue relation des opérations du corps de Tallard, dont il faisait partie, entre le 15 et le 20 septembre 1694. C'est au cours d'une marche rapide de cette cavalerie allant à la recherche de l'ennemi, que Saint-Simon trouva le temps de les écrire à Pontchartrain ; il n'était jamais las d'écrire !

Il avait justement, le mois précédent, commencé à rédiger ses *Mémoires* « par le plaisir que je pris à la lecture de ceux du maréchal de Bassompierre, qui m'invita à écrire aussi ce que je verrais arriver de mon temps » (2). Nous n'avons plus cette première rédaction. Saint-Simon ne la continua pas longtemps, comme on le sait ; quoiqu'il ait amassé toute sa vie des notes sur les sujets historiques, il ne tint de journal que pendant quelques années et sans régularité ; il fallut la connaissance du manuscrit de Dangeau pour qu'il se décidât, en 1729, à rédiger ses souvenirs, sous forme d'additions à ces *Mémoires*, puis, cela fini, à reprendre, en 1739, le projet formé 46 ans plus tôt, de raconter l'histoire de son temps. Des notes quotidiennes n'aidaient que pour une courte période ses souvenirs déparés par de singulières lacunes ou de fortes erreurs sur des faits le touchant même de près (3). Or c'est un récit très précis, minutieux même et exceptionnellement exact que celui des campagnes de 1694, 1695, 1696, dans le texte définitif des *Mémoires;* il est rempli de particularités peu importantes, mais qui ne sont pas prises dans les livres, comme s'il reproduisait un journal

---

domestiques (p. 263). Voir l'arrangement fait avec ses créanciers en 1748 (p. 270 et suiv.), et les pièces réunies par M. de Boislile dans un appendice du t. XIII, (p. 583) sur le passif de Saint-Simon en 1706. Cf. *Mémoires*, t. Ier, 485 ; XX, 562 ; Baschet, *op. cit.*, p. 17 ; le P. Bliard, *Dubois*, t. II, p. 393-396 ; G. Boissier, p 78.

(1) « Tel, avec deux millions de rente, peut être pauvre chaque année de 500.000 livres » (La Bruyère.)

(2) T. II, p. 27 ; et t. Ier, p. 26, 157-158.

(3) G. Boissier, *op. cit.*, p. 87-90, 113.

pris sur les lieux mêmes, travail d'un jeune homme de 19 ans qui veut rivaliser avec les historiens qu'il a lus et qui exagère l'importance des incidents quotidiens : M. de Boislile a eu cette impression qui est évidemment exacte (1). Saint-Simon avait conservé ses cahiers qu'il a utilisés près d'un demi-siècle après les avoir écrits, mais qui ont été perdus depuis lors avec tant d'autres papiers et avec la correspondance presque entière. C'est un texte analogue et presque identique à ce journal que nous donneraient, si on les retrouvait jamais dans de mystérieuses cachettes, les lettres écrites à Phélypeaux et dont celui-ci, par ses réponses qu'on va lire, nous a fait connaître les dates, le sujet et le ton (2).

DELAVAUD.

---

(1) *Mémoires*, t. Ier, p. XXIII et suivantes (avertissement de l'éditeur) et p. 26. M. de Boislile remarque aussi (t. II, p. 168) que le récit de Saint-Simon présente avec celui de la *Gazette*, une analogie notable sur certains points. C'est une question curieuse que celle de l'analogie des correspondances très variées adressées à diverses personnalités, des *Mémoires* de Dangeau et de Sourches, des récits de la *Gazette*, etc., comme si tous puisaient à un fonds commun ; dire qu'ils exploitaient les nouvelles à la main et en faisaient le fond de leur récit, c'est assurément vrai, mais cela n'explique pas tout.

(2) J'ai cité dans cette introduction et j'aurai, tout à l'heure, l'occasion de citer encore, dans les commentaires des lettres de Phélypeaux à Saint-Simon, les lettres inédites, adressées par la marquise d'Huxelles au marquis de La Garde, cousin et voisin des Grignan. Trois volumes de cette précieuse correspondance sont conservés à la bibliothèque d'Aix, où plusieurs historiens les ont utilisés. Plusieurs autres volumes que M. Frédéric Masson avait pu consulter dans des archives particulières lorsqu'il écrivit son livre sur le *Marquis de Grignan* (1881) ont passé en 1885 dans la célèbre collection de M. Morrison, de Londres. Grâce à l'aimable entremise de l'ambassade de France et de M. Thibaudeau, M. Morrison avait eu en 1897 l'extrême amabilité de me les prêter. J'ai pu en faire de nombreux extraits qui me sont d'autant plus précieux que cette incomparable collection est devenue inabordable, par suite des dispositions (provisoires, il faut l'espérer) prises par les héritiers. La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de l'Arsenal contiennent aussi quatre volumes de correspondances de madame d'Huxelles avec d'autres personnages de son temps (Voir : E. de Barthélemy, *La marquise d'Huxelles et ses amis*, 1881).

DOCUMENTS

I

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B^2 95, f° 18. Copie)

(Brest), du 21 juin 1694.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 6 de ce mois qui m'a fait un extrême plaisir. Je suis ravi que vous soyez arrivé à bon port, et je souhaiterais fort que la nouvelle de la paix, dont vous me parlez, fût aussi proche que vous la dites (1). Je ne sais si c'est que plus on souhaite un bien

(1) Toutes les puissances étaient fatiguées de la guerre qui durait depuis 1689 ; des pourparlers secrets s'engagèrent un peu partout, en vue de rétablir la paix, à partir de 1691. De 1692 à 1694, Mollo, un négociant qui avait le titre de « Résident du Roi de Pologne en Hollande », s'entremit secrètement entre les ministres hollandais et un diplomate français, M. de Callières (membre de l'Académie française) avec qui il eut un échange actif de lettres et qu'il alla voir mystérieusement à Paris ; au mois de mai 1694, il déclarait le succès probable ; il revint à Paris au mois de juillet, avec l'autorisation du grand pensionnaire Heinsius, pour préparer la voie à des conférences secrètes entre plénipotentiaires français et hollandais ; il n'aboutit qu'au mois d'octobre suivant à arranger un rendez-vous à Maestricht, entre MM. de Harlay et de Callières, désignés par le roi, et M. van Dijkvelt, représentant le gouvernement des Provinces-Unies. (*Archives des Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, vol. 158, 159 et 160 ; *Lettres de Callières à la marquise d'Huxelles*, ms. de la Bibliothèque nationale, f. français, n° 24983 lettres du 15 décembre 1694 et du 9 décembre 1696 ; *Actes et mémoires de la paix de Ryswick*, 1707, t. Ier, p. XIII ; Van der Heim, *Het archief van den Raadpensionarie Heinsius*, La Haye, 1880, t. III,

moins on ose l'espérer, mais je ne puis m'empêcher de croire qu'elle est encore aussi éloignée que nous le sommes l'un de l'autre. En attendant que cette charmante paix ar-

p. xxx, 48, 49, 55, 73 et suiv. ; *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publiée par Krämer, 3e série t. Ier, p. 275, 339 et suiv.; Leyde, 1907 ; Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 299 ; Sirtema de Grovestins, *Guillaume III et Louis XIV*, 1868, t. VI, p. 412 et suiv. ; G. Koch, *Die friedens bestrebungen Wilhelms von England in den Jahren 1694-1697*, Tübingen, 1903 ; H. Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, 1893, t. III, p. 154 ; René Dollot, *Les origines de la neutralité de la Belgique*, 1902, p. 293 et suiv. ; A. Legrelle, *Notes et documents sur la paix de Ryswick*, Lille, 1894, p. 44). — D'autre part, au mois de juin 1694, à la suite d'ouvertures indirectes de la cour de Vienne, un autre diplomate français, l'abbé Morel, fut envoyé en Suisse ; le comte Verjus de Crécy l'y rejoignit au mois d'août, et ils eurent avec le commissaire impérial Seilern des conférences qui durèrent jusqu'à la fin de l'année sans résultat (*Archives des Affaires étrangères*, correspondance : d'Allemagne, vol. 329 ; d'Autriche, vol. 67 et 68; de Suisse, supplément, tome 7 ; Marquis de Saint-Hilaire, *Mémoires*, publiés par L. Lecestre, 1906, t. Ier, p. 340-344 (il dit avoir « entre les mains les papiers de cette négociation ») ; S.-C. Neuhaus, *Der friede von Ryswick*, Fribourg, 1873 ; O. Klopp, *Der fall des Hauses Stuart und die succession des hauses Hannover*, Vienne, 1878, t. VI, p. 360 et suiv. ; Legrelle, *La diplomatie francaise et la succession d'Espagne*, 1888, t. Ier, p. 386 ; Du même, *Les conférences secrètes de Diessenhofen et de Steckborn*, 1893). — Ces négociations furent, presque aussitôt qu'elles se produisirent, soupçonnées de l'opinion. Dans les feuilles de nouvelles adressées au maréchal de Noailles (Bibl. Nat., f. fr., ms. 24996), on lit à la date du 22 mai : « Les lettres de Hollande du 17 confirment que le bruit est commun parmi les ministres des alliés que la paix générale n'est pas fort éloignée, mais que ceux qui regardent de près la situation des affaires de l'Europe ne croient pas à cette nouvelle », et, à la date du 27 mai, de Madrid : « Il se répand partout un bruit confus de la paix qui cause une joie universelle. » Le 30 mai, le marquis de Sourches écrivait dans son journal (*Mémoires*, publiés par le Cte de Cosnac, t. IV, p. 337) : « Toutes les lettres des pays étrangers ne parlaient que de paix ou de trêve ; c'était un si grand bien qu'on ne pouvait y croire. » On voit que Saint-Simon en parlait, des bords du Rhin, le 5 juin. Faut-il croire qu'il avait eu connaissance de faits précis autorisant ses espérances ? Il était très lié avec Callières, et sans le mettre au courant de ses négociations, celui-ci aurait pu laisser percer que les alliés désiraient beaucoup la paix... Pure conjecture, à vrai dire : Saint-Simon peut

rive, je vous prie de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, sans vous incommoder. Vous savez combien elles me sont chères et que personne n'est plus véritablement à vous que je le suis.

II

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B² 95, f° 28. Copie)

(Brest), du 5 juillet 1694.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Bien loin de me moquer de votre mal de gor-

---

n'avoir été que l'écho de bruits vagues. Les renseignements précis parvinrent bien plus tard à ceux qui consignaient au jour le jour ce qu'ils apprenaient. Dangeau mentionne les négociations de Suisse le 4 juillet (t. V, p. 38 et 132) ; le 7 du même mois, la marquise d'Huxelles écrivait au marquis de la Garde (correspondance inédite, collection de M. Morrison, de Londres) : « On dit encore que l'abbé Morel est en course », le 17 août : « On dit l'abbé Morel en Allemagne et qu'il a reçu des passeports à Besançon » ; enfin, le 30 août : « On veut à Paris que M. de Crécy ait disparu ». Les négociations menées par Harlay et Callières avec Mollo et les Hollandais, demeurèrent inconnues jusqu'à leur départ. Dangeau les nota le 23 octobre (t. V, p. 97 et 105), M. de Sourches le 3 novembre seulement (t. IV, p. 398), Mme d'Huxelles le 25 octobre : « M. de Harlay se trouve éclipsé, on le fait malade à Cély. On commence à croire que, suivant le bruit, il est allé s'aboucher on ne sait où avec les ministres de l'Empereur, ayant un passeport pour quatre personnes. » Elle ajoute, le 27 : « M. le Chancelier (Boucherat, beau-père de Harlay) rentra le dimanche au soir ; on dit à son hôtel que M. de Harlay est demeuré à la campagne. » Dans ses *Mémoires*, rédigés près de cinquante ans plus tard, Saint-Simon écrit : « Il y eut, sur les fins de l'*été*, des tentatives de négociations de paix je ne sais sur quoi fondées » (t. II, p. 242). Il s'est fié aux dates données par Dangeau, dont le *Journal* fut, on le sait, la trame de ses *Mémoires*, et il a oublié qu'il avait, lui-même, en 1694, entendu les bruits de paix dès la fin du *printemps* et en avait parlé dans sa correspondance. La *Gazette de Hollande*, du 12 novembre, mentionna les conférences de Maestricht (un exemplaire est dans le vol. 161 de la correspondance de Hollande, aux *Archives des affaires étrangères*).

ge, je vous en livre autant ; car en arrivant ici (1), j'étais à peu près dans la même situation que vous après avoir passé le Rhin. Mes occupations sont encore plus grandes que je ne l'avois prévu et je trouve dans chaque port beaucoup plus d'affaires que je ne pensois. Ainsi, Monsieur, vous m'excuserez bien si je ne vous fais pas un détail de ce qui s'est passé ici, d'autant plus que vous pourrez le lire dans la *Gazette*, si tant est que vous vous donniez la peine de la lire. Je vous exhorte à me donner de vos nouvelles ; vous savez à quel point elles me sont chères et à quel point je suis entièrement à vous (2).

III

PHÉLYPEAUX A SAINT-SIMON

(Arch. Marine. B2 95, f° 34. Copie)

(Tréguier) (3), du 15 juillet 1694.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 19 du mois passé et malgré tous les reproches injustes que vous me faites, je

---

(1) Le 19 juin. « M. de Phélypeaux arriva ici au bruit du canon, écrivait le 21 juin à Pontchartrain le maréchal de Vauban ; mais quoiqu'il ait fait tous ses efforts et qu'il se soit, pour ainsi dire, crevé à force de courir, il n'a pu arriver que le lendemain (de la bataille de Camaret) si las et si fatigué qu'il a été deux jours sans pouvoir remuer ni pied ni patte. C'est un mauvais pays que celui-ci pour courir la poste » (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1232).

(2) La flotte anglo-hollandaise, commandée par l'amiral Berkeley, avait tenté de débarquer à Camaret quelques milliers d'hommes commandés par le général Talmash. Grâce aux mesures prises par Vauban et au courage des troupes et des milices conduites par le marquis de Langeron, chef d'escadre, l'ennemi fut jeté à la mer : il y eut plus de 700 hommes tués ou noyés et 500 prisonnniers ; l'escadre de Berkeley, ayant perdu 4 bâtiments, rentra fort avariée à Portsmouth. « Je sens une grande joie que vous partagerez sans doute avec moi, écrivait le Roi à Mme de Maintenon. Cette nouvelle est très considérable dans la conjoncture » (*Correspondance de Madame de Maintenon*, publiée par Th. Lavallée, 1866, t. III, p. 398). Cf. G. Toudouze, *La Bataille de Camaret*, Mâcon, 1899 ; *Gazette de France*, p. 369-311 ; *Mercure Galant*, juin 1694 ; de Quincy, *Histoire militaire de Louis XIV* (1726), t. III, p. 77.

(3) Phélypeaux était parti de Brest le 11 juillet.

ne laisse pas de vous être sensiblement obligé de la relation exacte que vous m'envoyez de ce qui s'est passé à votre armée (1) : je crois vous avoir déjà mandé que le nombre d'affaires dont je suis accablé m'empêche de vous écrire aussi souvent que je le souhaiterais. Voici pourtant sans reproche la quatrième lettre que je vous écris (2) depuis que je suis parti de la Cour et ce n'est pas mal pour un homme qui a autant d'occupations que j'en ai. Sans cela, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre de moi et je vous puis assurer que ce m'est une grande mortification de ne pouvoir pas vous écrire plus souvent. Je vous prie de ne pas traiter les choses à la rigueur et de me faire savoir le plus souvent que vous le pourrez, sans vous incommoder, des nouvelles de ce que vous faites ; vous savez combien je m'y intéresse et à quel point je suis entièrement à vous.

---

(1) L'armée qui campait depuis le 10 juin dans la plaine des Capucins en vue de Philipsbourg, se mit en marche le 24 pour joindre l'ennemi et remporta, près de Witzloch, un léger avantage. « Cette action ne laissa pas d'être glorieuse aux armes du Roi, a écrit Villars dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 170). Cependant, après ce petit succès..., une des plus belles armées du Roi ne fit, le reste de la campagne, que consommer des fourrages ». M. de Saint-Frémond, maréchal de camp, qui était à cette action, en envoya une relation au maréchal de Noailles (B. N., ms. fr. 24996, 25 juin).— Cf. : Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 144 et suiv., et appendice, p. 448 ; Dangeau, t. V, p. 29-35 ; Sourches, t IV, p. 349-351 ; Saint-Hilaire, t. II, p. 326 ; le *Mercure*, juillet, p. 138 et suiv. ; marquis de Quincy, *Histoire militaire du régne de Louis XIV*, t. III, p. 29 et suiv. ; F. Masson, *le marquis de Grignan*, 1881, p. 152 ; A. Schulte, *Der Markgraf Ludwig-Wilhelm von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich*. Heidelberg, 1901.

(2) Il nous en manque donc une, écrite problablement au cours du voyage de Paris à Brest.

IV

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B2 95, f° 54. Copie)

(Cherbourg) (1), du 7 août 1694.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 5. 8 et 14 de ce mois (2) dont je vous remercie. Je n'aurais pas manqué d'y faire réponse exactement si j'avais eu un moment de temps à moi ; mais, tandis que vous êtes aussi tranquillement dans votre camp que les ennemis le sont dans le leur (3), je n'ai fait autre métier que courir après les bombes comme un désespéré (4), et cependant, nonobstant toutes mes diligences,

---

(1) Phélypeaux, parti de Brest le 11 juillet, était à Saint-Malo le 21 ; il quitta cette ville le 23, arriva le 31 au Havre, le 6 août à Cherbourg, rentra au Havre, et se trouvait le 18 à Dunkerque ; de cette ville, où il était le 27, il revint à Paris (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 987).

(2) Si la date de la lettre est bien celle du 7 août, il faudrait, au lieu de : *ce mois*, lire : juillet. Mais peut-être le commis qui a recopié cette pièce sur le registre a-t-il fait une erreur, et la lettre de Phélypeaux est-elle de la fin du mois d'août.

(3) Après divers mouvements, la cavalerie vint, le 7 juillet, à Giensheim, et le 30 au camp de Gau-Böckelheim qu'elle quitta le 8 septembre seulement (Saint-Simon, II, 153 et suiv., 455 ; Quincy, III, 36 ; Dangeau, V, 57, 62 ; Sourches, IV, 371 ; *Mercure*, août, p. 260). Villars blâma vivement l'inaction du maréchal de Lorges. « Les dernières semaines, dit-il, furent extrêmement dures pour la cavalerie par les longs séjours que l'on faisait d'ordinaire dans les mêmes camps » (t. Ier, p. 171). — Cf. les lettres adressées à Noailles (ms. cité, 16 juillet et 14 septembre). Saint-Simon dit du camp de Gau-Böckelheim que c'était « le plus beau et le meilleur camp du monde et par un temps charmant quoique tournant un peu sur le froid ». Il profita de ses loisirs pour y commencer une première rédaction de ses *Mémoires* (t. II, p. 175).

(4) Il avait tâché de se tenir au courant du mouvement de la flotte ennemie, mais n'avait pu arriver à temps dans aucune des villes attaquées. Le 22 et le 23 juillet, l'escadre anglaise bombarda Dieppe et détruisit les deux tiers des maisons, bâties en bois. Le Havre subit ensuite deux jours de bombardement (26 et 31 juillet).

je n'ai pu en apercevoir une seule, tant a été grande la précaution des Anglois pour éviter ma présence. Ainsi, Monsieur, je me flatte que vous êtes bien persuadé de l'estime et de l'amitié sincère que j'ai pour vous ; elle est encore plus grande que je ne puis vous l'exprimer, et personne n'est plus entièrement à vous que je le suis.

V

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B2 95, f° 82. Copie)

(Versailles) (1), du 3 octobre 1694.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait la grâce de m'écrire les 16 et 20 du mois dernier ; on ne peut vous être plus obligé que je le suis de la peine que vous avez prise, et tous les détails dont elles sont remplies (2) font voir que vous jugez de tout en homme du métier et qui seroit déjà capable d'avoir quelque commandement d'importance. A présent que les ennemis ont repassé le Rhin, je crois que vos emplois sont finis pour cette année. Je vous souhaite, Monsieur, un prompt et

(1) Phélypeaux était revenu à Versailles le 4 septembre au soir (Sourches, t. IV, p. 380).

(2) Dans ses *Mémoires* (t. II, p. 165-170), Saint-Simon a donné un récit minutieux des événements qui marquèrent la fin de la campagne. La cavalerie et six régiments de dragons avaient quitté le camp de Gau-Böckelheim le 8 septembre sur le commandement du comte de Tallard pour « aller du côté de Mont Royal chercher à subsister » (B. N., ms. 24996, 14 septembre). Tallard dut quitter en toute hâte ce camp, le 16 septembre, pour rejoindre le maréchal de Lorges, à la nouvelle que le prince Louis de Bade s'était emparé d'Hagenbach et avait franchi le Rhin pour « faire une râfle en Alsace ». La jonction des deux corps se fit le 19. Dès le 23, l'armée ennemie, satisfaite de sa démonstration, était rentrée dans l'île d'Hagenbach, et l'évacuait le lendemain pour repasser sur la rive gauche du Rhin (Villars, *Mémoires*, I, 171-172 ; Dangeau, V, 82-93 ; Saint-Hilaire, II, 328-330 ; Schulte, *op. cit.*; Quincy, III, 42).

heureux retour (1), et j'ai toute l'impatience imaginable de vous embrasser et de vous assurer qu'on ne peut être plus absolument à vous que je le suis, etc.

VI

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B[2] 103, f° 127. Copie)

A Marseille, le 20 may 1695.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 6 de ce mois. Je vous pardonne volontiers votre peu de ponctualité ; car les charmes d'un nouveau mariage (2) vous ont assez occupé pour ne pas vous donner le temps de songer à vos amis. Mais je ne vous pardonne point de croire que je connoisse assez les plaisirs illicites pour juger de la douceur de ceux qui sont permis. Je vous jure, foi d'honnête homme, que je ne puis juger de l'un ni de l'autre que sur le rapport d'autrui. Je vous dirai seulement que j'ai entendu dire que quand on mange excessivement des meilleurs mets, on s'en lasse bientôt. Vous vous souvenez aussi du *Pâté d'anguille* de La Fontaine (3).

---

(1) Après la séparation des troupes, Saint-Simon se rendit, avec son régiment, à Norheim, près de Kreuznach, où il était « noyé dans le fourrage. J'y demeurai jusqu'au 16 octobre que le maréchal de Joyeuse (qui avait pris le commandement après le maréchal de Lorges) me donna congé de fort bonne grâce et je m'en allai à Paris par Metz » (*Mémoires*, t. II, p. 172).

(2) Saint-Simon s'était, comme je l'ai dit, marié le 8 avril à mademoiselle de Lorges, le jour même où Phélypeaux avait quitté Paris pour une nouvelle tournée dans les ports.

(3) *Contes* (*Œuvres de La Fontaine*, édition des grands écrivains, t. V, p. 504 et suiv.). Ce conte, imité de l'une des *Cent Nouvelles*, fut publié pour la première fois dans les *Nouveaux Contes* en 1674, recueil qui fut interdit et ne s'en vendit que mieux. Il fut compris dans la première édition complète des *Contes*, Amsterdam, 1685, chez Henry Desbordes, 2 vol. in-8, illustrés. (J. Le Petit, *Bibliographie des principales éditions originales des écrivains français du XV[e] au XVII[e] siècles*, 1888).

Et quoi ! toujours pâtés au bec !
Pas une anguille de rôtie !
Pâté tous les jours de ma vie !
Au diable ces pâtés maudits !
Ils me suivront en Paradis,
Et par delà, Dieu me pardonne !

N'en mangez donc point tant, je vous en conjure, et quoique les pâtés, puisque pâtés il y a, soient excellens, demeurez quelquefois sur votre appétit et que diversité soit votre devise. La mienne est... (1) depuis le matin jusqu'au soir et la plus agréable conversation que j'aie ici est avec cinq ou six mille forçats, tous plus larrons que Cacus et également méchants envers Dieu et les hommes. Plaignez moi donc, Monsieur, et croyez que si je ne vous écris pas plus souvent, ce n'est nullement par négligence, mais par la multitude d'affaires dont je suis accablé et qui me laissent à peine le temps de vous assurer que je suis, Monsieur, avec toute la tendresse et l'amitié possible entièrement à vous.

VII

Phélypeaux a Saint-Simon
(Arch. Marine. B[2] 103, f° 187. Copie)

A Toulon, le 7 juin 1695.

J'ai reçu, Monsieur, avec beaucoup de plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier (2) ; on ne peut vous être plus obligé que je le suis de votre exactitude à me donner de vos nouvelles. Quoique je vous croie un héros en tout et partout, je ne puis m'em-

(1) Un mot sauté.

(2) Saint-Simon était encore ce jour-là à Paris ; mais, bien que marié depuis six semaines seulement, il partit par l'armée du Rhin, que commandait son beau-père, le 25 ou le 26 (*Mémoires*, t. II, p. 291, note 4).

pêcher de croire que M. de Lauzun (1) a encore mieux fait que vous son devoir. Car il a plus d'expérience que vous sur ces sortes de matières.

Vous me marquez que M. de Mornay (2), fils aîné de M. de Montchevreuil (3), se marie, et vous ne me mandez point à qui. Pour moi, je ne m'amuse plus à la bagatelle depuis que les ennemis nous viennent rendre visite. Je ne

---

(1) Le célèbre duc de Lauzun, âgé de 63 ans, avait épousé, le 21 mai, une jeune fille de quinze ans, la seconde fille du maréchal de Lorges, qu'on appelait M[lle] de Quintin. « Le duc de Lauzun, dit un recueil satirique contemporain (*Portraits de la cour de France en 1703*, cité par M. de Boislile, *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 276, note 2) est un petit bout d'homme dont la mine n'a rien d'avantageux, quoiqu'il ait toujours eu beaucoup de présomption. Le vif de sa jeunesse est dégénéré en une sotte vanité de croire qu'à l'âge de 75 (?) ans il peut encore plaire à quelques dames. Sa principale occupation est de donner des rendez-vous aux grisettes aux Tuilleries ». Je ne crois pas qu'il y ait dans les chroniqueurs de l'époque autant de détails sur les circonstances de son mariage que dans le récit fait, par la marquise d'Huxelles, dans une de ses lettres inédites à M. de La Garde. « M. de Lauzun ayant été surpris, à la visite de noces qu'il rendît à madame de Saint-Simon, de la beauté de mademoiselle sa sœur, se proposa dès lors de l'épouser et en parla au capitaine des gardes de M. le maréchal de Lorges, lui disant qu'il ne savait ce qu'il sentait mais qu'il ne pouvait sortir de la chambre. Il alla trouver ensuite le confesseur de madame de Frémont (mère de la maréchale de Lorges). Celui-ci en fit la proposition. Enfin ce mariage, bien mené, éclata aux yeux du public à Versailles mercredi, sur le midi, que le Roi signa le contrat et dit qu'il n'y avait qu'à montrer sa signature à Mgr l'archevêque pour avoir toutes les dispenses nécessaires (des trois bans). » (Cf. Dangeau, t. V, p. 203-205 ; Saint-Simon, t. II, p. 276-280 ; Sourches, t. IV, p. 456, 458). Lauzun ne tarda pas à se brouiller avec ses beaux-parents et à séquestrer presque sa femme.

(2) Léonor, marquis de Mornay, plus tard lieutenant-général des armées, mort en 1717. Il épousa M[lle] du Gué-Bagnols ; le mariage ne fut célébré que le 5 décembre. « M[lle] de Bagnols, à qui on donne 100.000 écus en mariage, n'a qu'un frère, et on croit ces gens-là fort riches. » (Dangeau, t. V, p. 318. — Cf. *Lettres de Madame de Sévigné*, t X, p. 339).

(3) Henry de Mornay, marquis de Montchevreuil, né en 1620, mort en 1706, gouverneur du duc du Maine. On sait que sa femme et lui étaient des plus intimes amis de madame de Maintenon (Saint-Simon t. I[er], p. 110 et suiv. ; t. VI, p. 370-372, 507-590).

sais pas encore quel est leur dessein, mais en tout cas j'espère que nous les recevrons à merveille (1). C'est ce qui m'empêche, Monsieur, de vous écrire de ma main. Car en vérité je n'ai pas le temps de respirer et à peine puis-je trouver un moment pour vous assurer, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous que je le suis.

VIII

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B² 103, f° 311. Copie)

A Montpellier (2), le 12 juillet 1695.

Je reçois, Monsieur, avec beaucoup de plaisir les nou-

---

(1) « Les ennemis donnèrent bien des alarmes du côté de Toulon et de la Provence, qui n'aboutirent à rien de fâcheux par le bon ordre que le maréchal de Tourville avait mis tout le long de la côte » (Saint-Hilaire, t. II, p. 379). La flotte de l'amiral Russell apparut à plusieurs reprises en vue de Marseille et de Toulon, mais sans tenter un débarquement ni même approcher. Pontchartrain écrivait le 1er juin au duc de Vendôme, gouverneur de Provence : « Sa Majesté doute qu'on ait de pareilles entreprises à craindre des ennemis qui n'embarquent de troupes que pour porter en Catalogne ou pour servir à fortifier leurs équipages affaiblis par la mort ou la désertion des matelots » (*Lettres des ministres de Louis XIV au duc de Vendôme*, Bibl. nat., f. fr., ms. 10247). Le 12 juin, Phélypeaux signalait que « l'escadre anglaise avait été vue à la hauteur des îles et du cap Sepet » (*Lettres au prince de Monaco, au comte de Verue, à M. d'Argenson*, Arch. mar., B² 103). En enregistrant la même nouvelle dans son journal le 14 juin, Dangeau disait aussi : « Tout est très préparé sur les côtes à les recevoir en cas qu'ils veuillent entreprendre quelque chose » (t, V, p. 221). « Ils font des bordées de Marseille à Toulon et de Toulon à Marseille sans que l'on puisse deviner ce qu'ils veulent faire » écrit-il le 26 juin (t. V, p. 228). Ils disparurent, puis revinrent devant Toulon du 25 au 29 juin, et, de nouveau, au début de septembre (Quincy, III, 178 et suiv.).

(2) Phélypeaux était resté en Provence jusqu'à la fin du mois de juin De là il était parti pour Montpellier. M. de Bâville, intendant de Languedoc, et le comte de Broglie, commandant des troupes de la province, offrirent à Montpellier des fêtes en son honneur. C'est à Agde, qu'il lui arriva de recevoir dans l'œil une pièce d'artifice qui brisa son

velles assurances que vous voulez bien me donner de votre amitié (1) par votre lettre du 17 du mois dernier.

Vous me permettrez de vous dire que vous êtes un cruel homme sur le cérémonial, et que vous ne pardonnez pas à vos amis la moindre faute. Il est vrai que j'ai eu tort de ne vous point faire mes compliments sur le mariage de Madame votre belle-sœur ; mais je m'étais imaginé que vous étiez si las d'entendre parler de noces et de tout ce qui s'en suit que j'ai cru que ce seroit une indiscrétion à moi de vous en fatiguer davantage. D'ailleurs je me flatte que vous êtes assez persuadé de ma sensibilité sur tout ce qui vous regarde pour ne pas croire que personne au monde y prend plus de part que moi. Ainsi je suis sûr que vous m'avez déjà pardonné en vous-même mon peu de régularité.

Quant à ce que vous me demandez de vous écrire en petit papier, cela est plus difficile que vous ne pensez, car vous ne savez pas quelle espèce d'animal c'est qu'un commis ; ils ne croient pas avoir écrit une lettre si elle n'est in-folio, c'est pourquoi je ne vous réponds pas que mon crédit puisse s'étendre jusqu'à les obliger d'écrire in-octavo. Je vous promets néanmoins que j'y tiendrai la main le plus qu'il me sera possible, et si, malgré tous mes soins, je n'en puis venir à bout (2), je vous prie de ne vous en point pren-

---

œil de verre. « Ce n'est rien, dit-il, j'en ai d'autres dans ma valise. » (Dangeau, V, 248 ; Sourches, V, 20 ; *Lettres historiques et galantes de Madame Dunoyer*, t. Ier, p. 75-79). Celle-ci parle avec dédain de ce « petit godelureau, fils du contrôleur général et par conséquent fils de la fortune. Quoiqu'il ne soit ni beau, ni gentil, toutes nos dames se sont mises sous les armes pour en faire la conquête ».

(1) L'armée où servait Saint-Simon avait passé le Rhin à Philipsbourg le 5 juin et avait été camper à Bruchsal (Dangeau, t. V, p. 219, 222 ; Saint-Hilaire, t. II, p. 372).

(2) On sait que les lettres privées avaient, souvent alors, des formats qui nous paraissent devoir être réservées maintenant à des correspondances plus protocolaires. « Mais pourquoi ne pas écrire quelquefois *in folio* quand on trouve un beau et bon papier qui vous y invite, » disait

dre à moi. Je suis, Monsieur, avec toute la sincérité et tendresse entièrement à vous.

IX

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B² 104, f° 348. Copie)

A Versailles, le 1er août 1695.

Vous êtes bien injuste, Monsieur, de m'accuser de peu d'exactitude ; car je ne crois pas qu'il y ait, après vous, au monde un homme plus exact que moi ; et, sans reproche, vous ne m'avez pas écrit une seule lettre que je n'y ai fait réponse par le même ordinaire. Je suis enfin de retour de mon long et pénible voyage, et je souhaiterais bien qu'il en fût de même de vous (1). Aussi bien il me semble que votre présence est assez inutile en deça du Rhin où vous ne faites rien que boire, manger et dormir comme gros et gras chanoines (2). Pour moi la cour ou

---

Coulanges à madame de Sévigné (17 février 1896) (*Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, t. X, p. 357) ; et le 14 mars suivant « L'*in-folio* m'a attiré un très bon *in-quarto* » (t. X, p. 371).

(1) Le maréchal de Lorges, tombé gravement malade le 19 juin, avait laissé le commandement de l'armée au maréchal de Joyeuse, qui le lui rendit le 1er septembre sans avoir rien fait (Saint-Simon, II, 292-308 et 334-335. — Villars, I, 174-176 ; Dangeau, V, 237, 239, 243 ; Sourches, V, 17, 31).

(2) Le maréchal de Joyeuse avait repassé le Rhin le 24 juillet « avant que les ennemis eussent seulement fait mine de nous suivre. Nous n'ouïmes plus parler d'eux de toute la campagne » (Saint-Simon, t. II, p. 308). Il n'y avait eu que des escarmouches. Mais, somme toute, le prince Louis de Bade, avec des forces inférieures, avait arrêté la marche des généraux français trop circonspects. « Il n'y eut rien de vif, dit Saint-Hilaire, mais les hussards (ennemis) ne laissèrent pas de bien faire leurs affaires aux dépens de l'armée de France à laquelle ils enlevèrent une grande quantité de chevaux et de fourrages » (t. II, p. 373-374). Saint-Simon (t. III, p. 112-113) a, naturellement, justifié Lorges aux dépens des autres généraux (Cf. Villars, I, 176-177 ; Dangeau, V, 248-256, 266, 284, 297 ; Sourches, V, 49 ; Quincy, III, 156).

les provinces me sont égales ; car j'y travaille également. En quelque endroit que je sois jamais, je vous aimerai et chérirai toujours plus que personne du monde quand même vous ne le voudriez pas. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

X

Phélypeaux a Saint-Simon

(Arch. Marine. B² 104, f° 505. Copie)

A Fontainebleau, le 5 octobre 1695.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 du mois dernier. Je vous assure que je compatis fort aux ennuis que vous avez au camp de Quinterblum (1), mais je vous assure que ceux qui régnent en ce pays ne cèdent en rien aux vôtres et que les bords du canal sont encore moins récréatifs que les bords du Rhin ; à la vérité, nous avons les appartements (2) et la comédie (3), mais ce sont plaisirs si rabattus qu'ils sont tournés en habitude, et cette uniformité de vie est si languissante qu'il me prend quelquefois envie de me retirer dans quelque solitude pour varier un peu la chose (4). Mais, grâce au ciel, ces envies me passent assez

(1) Guntersblum près d'Oppenheim, où l'armée passa un mois (jusqu'au 4 octobre) dans une complète inaction. C'est le camp que, sans le nommer, Villars (t. Ier, p. 176) désigne comme « le camp favori des généraux ».

(2) Réceptions du soir : réunion de la cour dans « le grand appartement » de 7 h. à 10 heures du soir (Saint-Simon, I, 71).

(3) La cour séjourna à Fontainebleau du 22 septembre au 26 octobre ; le Roi y chassa beaucoup ; il donna plusieurs fêtes (« appartements », concerts, comédies) pendant le séjour que firent le Roi Jacques II et la Reine sa femme du 28 septembre au 12 octobre. Parmi les pièces jouées, on cite : *La foire de Besons*, par Dancourt (Sourches, V, 57 et suiv. ; Dangeau, V, 281 et suiv. ; Saint-Simon, III, 251, note 2).

(4) Les contemporains vantent la beauté et la tranquillité des ombrages du château de Pontchatrain où toute la famille vivait simplement. La

subitement et tout fait place à des passions plus agréables. Celle que j'ai de vous voir de retour est assurément une des plus fortes qui règnent chez moi. Mandez-moi donc, s'il vous plaît, dans quel temps vous croyez revenir (1) et si je puis me flatter de vous assurer bientôt de l'amitié parfaite avec laquelle je suis, Monsieur, entièrement à vous.

XI

PHÉLYPEAUX A SAINT-SIMON

(Arch. Marine. B^2 104, f° 557. Copie)

A Fontainebleau, le 23 octobre 1695.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 10 de ce mois par laquelle je vois avec beaucoup de déplaisir que vous n'êtes pas prêt de revenir sitôt à la cour ; mais, en cela, je suis plus à plaindre que vous, puisque vous avez la joie de voir les bains de Plombières. On dit que c'est la plus divertissante chose du monde et qu'il n'y a rien de si joli que de regarder dans un même endroit hommes et femmes, filles et garçons, moines, prêtres, religieuses pêle-mêle dans l'eau jusqu'au col et nus comme la main. Mandez-moi, je vous prie, si cela est vrai ; car gens qui y sont actuellement m'en ont assuré (2).

Bruyère dans une lettre écrite cette année-là à Phélypeaux en parle avec un agrément un peu cherché (*Œuvres de La Bruyère*, édition des grands écrivains, t. II, p. 239).

(1) Le maréchal de Lorges eut le 11 octobre une attaque d'apoplexie. Les médecins lui ordonnèrent les eaux de Plombières, puis se décidèrent à l'envoyer à Vichy. Il quitta Strasbourg le 30 octobre, peut-être en même temps que Saint-Simon, qui rentra à Paris directement.

(2) Dom Calmet, dans son *Traité historique des eaux de Plombières* (1748) emploie presque les mêmes termes ; « on se baigne indistinctement, hommes, femmes, filles, hommes de guerre, prêtres, religieux et religieuses, dans le même bain ; on prend la douche la chair nue ; on

Au reste, j'ai bien grondé du grand papier et j'espère qu'on sera plus exact à l'avenir à suivre vos ordres souverains ; je me flatte que vous ne serez pas longtemps à votre voyage et que j'aurai bientôt le plaisir de vous voir ici ; j'en ai, je vous assure, toute l'impatience imaginable, personne n'étant avec plus de sincérité et de reconnaissance que je suis, Monsieur, entièrement à vous.

XII

PHÉLYPEAUX A SAINT-SIMON

(Arch. Marine. B2 112, f° 387. Copie)

A Rochefort, le 19 mai 1696.

J'ai été très mortifié, Monsieur, de n'avoir pu vous embrasser et prendre congé de vous avant mon départ (1) ;

---

est assis dans les bains l'un auprès de l'autre et dans l'étuve on est pour ainsi dire l'un sur l'autre sans lumière, presque nus, dans un espace de 10 ou 12 pieds. Il est vrai que cela se fait à la vue de tous les baigneurs ; s'il arrivait la moindre légèreté, tout le monde huerait, et le coupable serait chassé. » Dom Calmet ajoute que les baigneurs vont « en décents vêtements, les hommes en caleçons et les femmes en jupes. » Il ajoute qu'on a invoqué, pour justifier ces usages, leur antiquité et aussi l'exemple de la Suisse où c'est « comme une suite de l'innocence qui s'est conservée parmi les Suisses ». Il critique plus sévèrement l'habitude qu'on avait de faire servir, essuyer et mettre au lit les baigneurs par des servantes (p. 157-160). Au commencement du XVIIe siècle, « les Allemands demeuraient tout le jour dans le bain, y grenouillaient et y faisaient même apporter leur souper, » au témoignage du médecin Berthemin qui décrivait Plombières en 1615. Cinq cents personnes pouvaient tenir ensemble dans ces bains, écrivait le médecin Tetot dans sa thèse imprimée à Bâle en 1686. Des inscriptions datant de 1618 défendaient de « rien faire contre la bienséance » (Calmet, p. 53-58). Le sieur de Rouvroi, médecin à Plombières, a publié en 1686 à Epinal un *petit traité enseignant la vraie et assurée méthode pour faire usage des eaux de Plombières*, où il ne parle pas des pratiques singulières signalées par Dom Calmet, non plus que ne fait le médecin Camille Richardot dans son *nouveau système des eaux chaudes de Plombières en Lorraine* (Nancy, 1722).

(1) Phélypeaux, parti de Paris au début de mai, était arrivé le 8 à

mais vous êtes l'homme du monde le plus introuvable, et j'ai passé plusieurs fois à votre porte (1) inutilement. Je ne sais pas encore précisément si j'irai jusqu'à Bordeaux ni, par conséquent, si j'aurai le plaisir de voir M. Dastor (2). Je vous crois parti à présent (3) et j'espère que vous voudrez bien me donner souvent des nouvelles de votre santé et de tout ce que vous ferez de bon et de beau. Je serai de mon côté très exact à vous mander tout ce qui se passera pendant mon voyage, et à la cour lorsque j'y serai revenu. Je vous souhaite une heureuse campagne et une santé parfaite. Je suis, Monsieur, véritablement, du meilleur de mon cœur, entièrement à vous.

XIII

PHÉLYPEAUX A SAINT-SIMON

(Arch. Marine. B2 112, f° 576. Copie)

A La Rochelle (4), le 19 juin 1696.

J'ai reçu, Monsieur, avec un extrême plaisir votre lettre

Richelieu, et vers le 12 aux Sables-d'Olonne. De là, il se rendit à La Rochelle et le 17 mai, arriva à Rochefort avec le maréchal de Tourville qui avait été chargé d'organiser la défense des côtes du Poitou et de l'Aunis contre les attaques éventuelles de la flotte anglaise. Tourville était à La Rochelle depuis le 10 mai. (Arch. mar. B2 112, 114 ; B3 93 ; Correspondance de la cour, à la Bibliothèque de la marine, à Rochefort ; J. Delarbre, *Tourville et la marine de son temps*, 1889, p. 240-243, 414-418 ; Quincy, III, 268).

(1) L'hôtel Saint-Simon était rue Taranne, près de la rue des Saints-Pères ; il a été détruit lors du percement du boulevard Saint-Germain. Phélypeaux demeurait dans l'hôtel de son père, « au bout de la rue Vivienne, devant les filles Saint-Thomas » (dont le couvent et les jardins occupaient l'emplacement actuel de la place de la Bourse.)

(2) *Sic*). C'est Jacques d'Astorg, comte d'Aubarède, ancien capitaine au Royal-vaisseau, lieutenant du Roi et commandant des villes et gouvernement de Blaye (au nom du duc de Saint-Simon qui en était gouverneur) de 1689 à 1722, chevalier de Saint-Louis en 1703 (Boislile, *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier, p. 244, note, et p. 542).

(3) Saint-Simon partit pour l'armée le 16 ou le 17 mai.

(4) Phélypeaux, dans les premiers jours de juin, se rendit de Roche-

du 2 de ce mois. Je vous avoue que j'étois dans une véritable inquiétude, et je ne savois bonnement ce que vous étiez devenu; mais puisque vous voilà arrivé à la guerre (1), j'espère que vous voudrez bien quelquefois me donner de vos nouvelles et m'informer de tout ce que vous ferez. Je suis ravi que vous soyez en liaison d'amitié avec M. le

---

fort à La Rochelle. Il montrait beaucoup d'activité, étudiant les affaires et se concertant avec Tourville et avec l'intendant Begon pour les mesures de défense que l'approche de l'escadre anglaise rendait nécessaires. L'amiral Berkeley apparut le 4 juillet devant Belle-Isle et y resta jusqu'au 24, se contentant de piller Houat et Hoedic ; il envoya vers l'Ile de Ré un détachement qui, le 15, bombarda Saint-Martin et détruisit les trois-quarts des maisons. L'alarme fut grande à La Rochelle, mais l'ennemi ne fit pas mine d'attaquer la ville. « Nous sommes bien heureux que les ennemis nous aient donné le temps de nous bien préparer, nous le sommes maintenant » écrivait Tourville le 19 juillet ; (Delarbre, *op. cit.*, p. 418 et suiv.; Toudouze, *La défense des côtes au XVIIe siècle*, 1900, p. 251 et suiv.; Saint-Hilaire, II, 402 ; Dangeau, V, 377-443 ; Sourches, V, 117-166 ; Sévigné, X, 375 ; Saint-Simon, III, 137 ; le *Mercure*, août 1696, p. 238-263 ; *Arch. Mar.*, B^2 112 à 117, et B^4 17 ; *Arch. Aff. Etr.*, corresp. d'Angleterre, vol. 173, p. 122 ; *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. Ier, p. 386.— On avait d'autant plus d'appréhension que l'on avait découvert l'organisation d'un vaste système d'espionnage, dans tous les ports du royaume, par le gouvernement anglais ; les espions étaient soupçonnés de vouloir incendier les arsenaux de Brest et de Rochefort (F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X ; — *Correspondance de la cour avec Bégon*, Bibl. Mar. à Rochefort. — A. Desbans, *Une affaire d'espionnage maritime à Marseille en 1696* (extrait de la *Revue maritime*, 1906). Le procès d'un des plus compromis, Bourigault, fut fait à Rochefort pendant les mois de mai et juin ; il fut pendu.

(1) Les troupes françaises, commandées par le maréchal de Choiseul, passèrent le Rhin le 19 mai, mais se retirèrent dès le 28 juin sur la rive gauche. Dans des marches et des escarmouches sans intérêt, les deux armées ne firent que « se tâter ». Elles prirent au commencement d'octobre leurs quartiers de fourrages et bientôt leurs quartiers d'hiver. « Les nouvelles d'Allemagne n'étaient ni bonnes ni mauvaises, écrivait le marquis de Sourches ; et c'était beaucoup de se maintenir dans cet état de médiocrité. » Cette année, le prince de Bade avait une armée plus considérable que celle de France (Saint-Simon, III, 112, 119-122, 223-250 ; Dangeau, V, 416, 436, 451, 454, 470 ; VI, 5, 13 ; Sourches, V, 191, 198, 201, 219 ; Saint-Hilaire, II, 387-389; Quincy, III, 230-245).

maréchal de Choiseul (1). J'ose vous prier de lui parler quelquefois de moi. Je voudrais avoir à vous mander quelque chose digne de votre curiosité, mais jamais pays ne fut plus stérile en nouvelle que celui-ci. Je compte d'être de retour à Versailles dans la fin du mois (2), et pour lors je serai l'homme du monde le plus exact à vous faire part de tout ce qui se passera. Mais, pour le présent, permettez-moi, s'il vous plait, de finir trivialement en vous assurant qu'on ne peut être avec plus de passion et de cordialité que je suis, Monsieur, entièrement à vous.

XIV

MAUREPAS (3) A BEGON (4)

(Correspondance de la Cour, Biblioth. de la marine à Rochefort. — Original)

Versailles, le 7 janvier 1697.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 27 du mois dernier, qui ne demande de réponse que pour vous prier

---

(1) Claude, comte de Choiseul, né le 1er janvier 1632, maréchal de France le 27 mars 1693, mort le 17 janvier 1711. « Il était assez de la connaissance de mon père, dit Saint-Simon ; et, comme il était plein d'honneur et de sentiments, il se piqua de faire merveilles à tout ce qui, dans son armée, tenait à M. le maréchal de Lorges... Il ne se lassa point de nous combler d'attentions et de toutes les distinctions qu'il put... Il m'avait traité avec tant de politesse et d'attention que je m'attachai à lui et qu'il me donna enfin sa confiance, dont, à mon âge, je me sentis fort honoré » (*Mémoires*, t. III, p. 119, 120, 150). Constatons que le duc n'avait pas tardé à se faire gloire de cette flatteuse amitié.

(2) Il revint à Versailles le 8 juillet (Sourches, V, 162.)

(3) Phélypeaux venait de prendre le titre de comte de Maurepas à l'occasion de son mariage (avec Elisabeth de la Rochefoucauld-Roye, dite « Mlle de Chef-Boutonne », cousine germaine de la duchesse de Saint-Simon). Ce mariage eut lieu le 27 février. On voit que Phélypeaux se faisait appeler et signait Maurepas dès le 7 janvier.

(4) Michel Begon, né à Blois, en 1638, mort à Rochefort le 14 mars 1710, intendant de la généralité de La Rochelle depuis 1694. (Voir sa

encore de finir le plus promptement que vous pourrez l'affaire de Madame la duchesse de Saint-Simon (1) en

lettre de remerciement à Pontchartrain, en date du 6 avril 1694, dans la *Corresp. des contrôleurs généraux*, t. Ier, p. 359, et la lettre qu'il écrivit à Desmaretz, le 9 novembre 1709, à la veille de subir une grave opération, pour lui recommander son fils (même recueil, t. III, p. 238). Ai-je besoin de rappeler les intéressants travaux dont sa vie a été l'objet de la part de Jal, de M. de la Morinerie, de M. Duplessis et de M. G. Musset. Sur ses collections, voir, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1899, t. XV, p. 178, un inventaire de 1697).

(1) La douairière. C'était Charlotte de l'Aubespine, née en 1641, morte à Paris le 7 octobre 1725, fille du marquis d'Hauterive, lieutenant-général des armées du roi, et d'Eléonore de Volvire, marquise de Ruffec, mariée le 17 octobre 1672 à Claude, duc de Saint-Simon, et veuve en 1693. Je ne sais si l'affaire dont parle Maurepas se rapporte à des fournitures de bois faites à Rochefort par la duchesse, propriétaire de la forêt de Ruffec, ou, ce qui me paraît plus probable, aux interminables réclamations et procédures résultant de ce qu'une partie du fief Saint-Louis, appartenant à son fils, avait été prise, en 1689, pour les nouvelles fortifications de La Rochelle. Sur les origines de ce fief, on peut consulter quelques lignes de M. de Boislile (*Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier, appendice II, p. 435), le ms. 183 de la bibliothèque de La Rochelle, la note que j'ai jointe à la publication de deux lettres de Le Peletier datées de 1691 (*Archives historiques de Saintonge*, t. XII, 1884, p. 408), note dont les éléments m'avaient été aimablement fournis par M. de Richemond, etc. Le ms. 9171, nouv. acq. fr., Bibl. nat., fol. 21, contient un long et intéressant « mémoire (imprimé) pour servir au jugement du procès entre le duc de Saint-Simon et dame Renée de Lauzeré, veuve de Jacques Henry, sieur de Cheusses » (1684). C'était la veuve du dernier seigneur de Rochefort. Il y est question des Yvon, des Châtelaillon, etc. A la date du 30 juillet 1697, la duchesse envoyait au contrôleur-général Pontchartrain un mémoire dans lequel l'indemnité réclamée par elle était évaluée à 29.987 francs ; M. de Boislile a publié ce mémoire, la lettre d'envoi, et le projet de réponse qui fut préparé par Pontchartrain conformément aux indications données par M. Le Peletier de Souzy (t. IV, p. 511) ; deux arrêts du conseil, en date du 19 janvier et du 30 mars 1700, relatifs aux droits de Saint-Simon comme seigneur du fief Saint-Louis (t. VII, p. 614-619) ; d'autres arrêts de 1710, un mémoire de 1711 (t. XX, p. 557-565). Cf. une lettre de Saint-Simon à Desmaretz, de 1710, comprise dans les lettres insérées au tome XIX de l'édition in-18 (t. Ier, p. 257). Erigé en comté sous le nom de comté de Rasse, en 1724, le fief Saint-Louis fut la terre sur laquelle « reposa » la « grandesse » accordée par le Roi d'Espagne à Saint-Simon (voir le tome XXI de l'édition in-18 des *Mémoires* p. 357-370 ; les pièces réunies dans le vol. 9171, fol. 62

exécution et conformément à ce que je vous ai recommandé en dernier lieu...

DE MAUREPAS.

XV

MAUREPAS A BÉGON

(*Ibid.* — Original)

Versailles, le 27 mars 1697.

Je vous envoie un mémoire qui m'a été donné par Madame la duchesse de Saint-Simon, et je vous prie de me marquer ce qui se peut faire sur ce qui y est contenu...

DE MAUREPAS.

XVI

MAUREPAS A BEGON

(*Ibid.* — Original)

Fontainebleau, le 9 octobre 1697.

J'ai fait voir à Madame la Duchesse de Saint-Simon le mémoire que vous m'envoyâtes, il y a quelque temps, par lequel vous marquiez que les sieurs Brunelière, Bel-

---

et suiv., fonds des nouv. acq. fr., Bibl. nat., et le ms. 183, ci-dessus cité, de la bibliothèque de La Rochelle). En 1748, il était affermé 7.353 francs (*ibid.*, p. 275). Je note en passant, puisque je parle de la duchesse, une lettre de Colbert, datée de 1683, et où il est question d'elle et de l'inventaire des papiers des d'Hauterive (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. V, p. 435), papiers qui devaient être intéressants pour l'histoire et spécialement pour celle de Ruffec. Le ms. 9171 mentionné ci-dessus contient (fol. 26) l'original d'un acte passé par la duchesse le 24 décembre 1685 devant les notaires Arouet (père de Voltaire) et Perin, et par lequel elle donne à Charles Savary, chevalier, seigneur des Essarts et de Clerfons, son écuyer, mandat d'examiner les comptes de la veuve du sieur Bardin, fermier de sa terre et baronnie de Verrières en Berry. Saint-Simon garda cette terre ; son acte de décès le qualifie baron de Verrières.

lefonds et Baudouin étaient en état de la payer et que vous les en pressiez ; cependant, ils n'en ont encore rien fait, et il est très désagréable pour Madame de Saint-Simon que cela traîne si fort en longueur. C'est pourquoi je vous prie de les envoyer chercher aussitôt que vous serez de retour à Rochefort et de finir cette affaire le plus promptement que vous pourrez en les obligeant à payer incessamment ce qu'ils doivent à M. de Saint-Simon. Je vous prie aussi de me rendre compte de tout ce que vous aurez fait à cet égard.

De Maurepas.

XVII

Maurepas a Saint-Simon

(Bibl. de La Rochelle, ms. 518, f° 20. Original) (1).

A Versailles, le 6 août 1698.

Je vous envoie, Monsieur, les réponses de M. Begon aux mémoires que vous m'aviez donnés, et j'aurois souhaité qu'il eût fait une plus grande diligence afin de vous mieux marquer mon empressement à vous rendre mes petits services. Je ne puis vous rien dire de plus que ce que j'ai eu l'honneur de vous dire en dernier lieu touchant la déclaration que l'on doit donner sur les rentes (2); et aussitôt qu'elle sera dressée, vous pouvez compter, Monsieur, que j'aurai soin de vous l'envoyer. S'il y a quelque autre chose pour votre service, honorez-moi, s'il vous plaît, de vos ordres souverains. Je les exécuterai d'une manière dont vous aurez lieu d'être content. Je me flatte que vous en

(1) Pièce qui m'a été obligeamment communiquée par M. Georges Musset.

(2) Voir : P. Clément, *Pontchartrain* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1863, p. 935). Je n'ai pu trouver la date ni le texte de cette déclaration.

êtes bien persuadé et que vous ne doutez pas des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, cent mille fois plus à vous qu'à moi-même.

De Maurepas.

XVIII

Pontchartrain (1) a Begon

(*Ibid.* — Original)

Versailles, le 22 décembre 1700.

J'ai vu ce que vous m'écrivez sur la proposition que fait le sieur Corlieu, marchand de Rochefort, de se charger de l'exploitation de la forêt de Ruffec (2) et de payer ce qui

---

(1) C'est encore Jérôme Phélypeaux : il s'intitulait comte de Ponchartrain depuis 1699.

(2) La terre de Ruffec avait été apportée en 1356 dans la maison de Volvire par l'héritière des anciens comtes d'Angoulême. Eléonore de Volvire (1604-1690), marquise d'Hauterive et de Ruffec, ne voulant pas laisser cette terre à son fils Charles, marquis de Châteauneuf (1636-1716) dissipateur, qui plaidait contre toute sa famille, la vendit, pour un prix fictif de 500 000 francs, le 14 septembre 1682, à sa fille la duchesse de Saint-Simon, qui en prêta hommage le 30 avril 1683, et qui la garda malgré les réclamations de son frère et celles de sa sœur, la marquise de Harlay-Champvallon. Le revenu de Ruffec était alors de 18 000 fr.; la justice comprenait 32 paroisses et la mouvance plus de 50 terres nobles. La duchesse aimait beaucoup cette terre (Boislile, *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier, appendice Ier, p. 479-480, etc.). Dans deux lettres du 17 août et du 11 octobre 1685, l'intendant de Limoges, M. de Gourgues, expose au Contrôleur général Le Pelletier que les tenanciers de Ruffec ont été poursuivis avec la dernière rigueur par les agents du duc et de la duchesse de Saint-Simon ; « les sergents ont fait manger un homme par leurs chiens, et ce crime est resté impuni. » Il ajoute que le pays est hors d'état d'acquitter ses impositions (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. Ier, 1874, p. 531). L'auteur des *Mémoires* fit porter à son fils aîné (Jacques-Louis, 1698-1746), le titre de duc de Ruffec ; la fille de celui-ci, Marie-Christine-Chrétienne (1728-1774), mariée à Charles-Maurice de Grimaldi-Monaco, comte de Valentinois, la vendit en 1762 au comte Charles-François de Broglie. M. de Boislile a publié un mémoire adressé par la duchesse à Chamillart pour demander, en

est dû au Roi et à Madame la duchesse de Saint-Simon, à condition de recevoir des bois propres pour les vaisseaux de Sa Majesté. Si ces bois sont de bonne qualité et de proportions convenables et que la condition du marché de ceux qui étaient chargés de cette forêt se trouvent remplies, Sa Majesté trouve bon que vous acceptiez cette offre (1). PONTCHARTRAIN.

XIX

PONTCHARTRAIN A DU DÉZERT

(Arch. Marine. B² 199, f° 935. Copie)

A Versailles, le 7 décembre 1707 (2).

J'ai fait marché avec M. le duc de Saint-Simon pour

---

décembre 1700, le rétablissement du pont de Condac sur la Charente ; le mémoire écrit à ce sujet par l'intendant Bernage le 1er janvier 1701 et l'apostille de Chamillart concluant à la négative (t. VII, p. 619-620), ainsi qu'un arrêt du Conseil d'Etat, daté de 1710, et incorporant à la terre de Ruffec les offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs de terre (t. XX, p. 552). Deux lettres de la duchesse, relatives à la terre de Ruffec, adressées, l'une à Le Peletier en 1685 et l'autre à M. Le Cousturier en 1713, ont été publiées dans le tome XXI (p. 218 et 232) de l'édition in-18 des *Mémoires*, en 1886. Ce même volume contient le contrat passé en 1748 par Saint-Simon avec ses créanciers ; on y voit que Ruffec avait alors un revenu de 23.658 francs, y compris les bois et les forges (p. 275).

(1) Le sieur Jonquet fut chargé, en 1700, de la visite des forêts de Saintonge, Angoumois, Poitou et Aunis (*Arch. mar.*, B2 152, fol. 211). Les lettres-patentes de 1731 autorisant la création de forges donne les renseignements suivants sur les bois appartenant à Saint-Simon à Ruffec : « 2 700 arpents composés de hêtres, chênes et châtaigniers, presque tous abroutis et de mauvaise venue, dont les bois qui ne sont propres qu'à faire du charbon ne peuvent jamais venir en belle futaie ; il s'est trouvé quelques baliveaux propres pour la construction des vaisseaux, mais le transport en a été reconnu si difficile et même impossible au port de Rochefort qu'il n'a pas été jugé convenable de le prendre. » Mis en vente, le bois de cette forêt ne put trouver d'acheteur (Chauvet, *Les anciennes forges de Ruffec*, *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1900, p. 102).

(2) Un acte auquel Saint-Simon a participé et qui, par sa date, se

la fourniture de soixante mille pieds cubes de ses bois des environs de Blaye. M. Begon vous adressera de Rochefort le charpentier dont il aura fait choix pour conduire l'exploitation de ces bois, afin qu'ils soient bien gabarités et propres pour le service de la marine. Il est nécessaire que vous donniez à ce charpentier et aux gens de M. le duc de Saint-Simon tous les secours qui pourront dépendre de vous (1).

---

place entre les pièces XVIII et XIX, a été signalé par mon érudit collègue M. le vicomte de Grouchy. C'est le contrat de mariage de Louis Chauvelin, seigneur de Vaujours, le 29 mars 1705, avec Marie-Madeleine, fille de Jean-Baptiste-René Grouchy, avocat au Parlement, conseiller-secrétaire du Roi ; intendant de Saint-Simon après l'avoir été de son père pendant vingt ans, Grouchy (qui n'avait pas de liens de parenté avec la famille de M. le vicomte de Grouchy) mourut à 96 ans le 6 août 1743. Le duc a signé ce contrat (*La famille d'un intendant du duc de Saint-Simon*, 1886).

(1) Claude de Saint-Simon, nommé gouverneur de Blaye en 1630, avait acheté et mis en valeur le « palus et comtau de Blaye », alors couvert de forêts et de marais ; il avait desséché ces marais, défriché les forêts, planté du blé. Malgré l'aliénation d'une partie du terrain, il tirait un revenu annuel de 40 à 60.000 l. du « marais Saint-Simon » et de la seigneurie de Vitrezay. M. de Boislile a donné d'intéressants détails sur l'administration de ce domaine par le premier duc de Saint-Simon, puis par son fils, notamment sur les circonstances dans lesquelles fut rendu un arrêt du conseil en date du 19 septembre 1705 sur la vente de blés de Blaye à l'Etat en 1707, etc., et il a publié deux lettres de Saint-Simon à ce sujet, l'une adressée le 1er août 1707 à M. le Rebours, premier commis du contrôle général, l'autre en 1710 à Desmarets (t. Ier, p. 541-542 ; t. XIII, p. 582-584 ; t. XV, p. 590 ; t. XX, p. 562). La duchesse douairière écrivait aussi à Desmaretz en 1713 au sujet des impôts du marais de Blaye (Appendice aux *Mémoires*, t. XXI de l'édition in-18, p. 233). La Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr., ms. 9172) possède un volume entier de pièces relatives au gouvernement de Blaye et notamment au dessèchement du marais de 1639 à 1730 ; elle doit ce volume à M. Henri Cordier, membre de l'Institut, qui a bien voulu m'en signaler l'existence. La plus ancienne pièce qu'on y trouve concernant le 2e duc de Saint-Simon (f° 191) est une lettre par laquelle, le 5 janvier 1703, les sieurs Campet, Bourigaud, etc., le conjurent de faire cesser les poursuites engagées contre eux par le syndic de l'hôpital ; ils se disent persécutés par un sieur Malard et ajoutent qu'ils

XX

Saint-Simon a Pontchartrain

(Correspondance de la Cour, Biblioth. de la marine à Rochefort. — Billet non autographe).

M. le duc de Saint-Simon prie M. le comte de Pontchar-

---

ont entretenu de leurs plaintes « l'abbé Levassur (*sic*) et M. Lesnier » (l'abbé Levasseur est bien connu comme un des hommes d'affaires de Saint-Simon ; « Lanier fils » fut nommé receveur général du domaine de Blaye le 12 novembre 1694). Voir aussi : Arch. nat. M 536, et K., 194, n°s 39-41 ; le ms. 462 de la Bibliothèque de La Rochelle, et les pièces publiées dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XII, p. 122-124). Saint-Simon fournit encore des bois de Blaye au port de Rochefort pour la construction des vaisseaux en 1709 et 1710, et eut beaucoup de peine à se faire payer, comme il résulte de la note ci-dessous, adressée par lui à Desmaretz au mois de mai 1710 (publiée dans le tome XIX, p. 256, de l'édition in-18 des *Mémoires*, 1875, puis dans l'édition de M. de Boislile, t. XIX, p. 555-556, avec une date à laquelle me paraît devoir être substituée celle de mai 1710 ; c'est un original non autographe mais corrigé de la main de l'auteur). « M. le duc de Saint-Simon a fait délivrer dès le mois de juin 1709 au port de Rochefort des bois à lui appartenant, provenant de la Vergne près de Blaye, pour la construction des vaisseaux de S. M., de la valeur de 95.000 l. Plus au mois d'août de la même année, il en a fourni pour 6.227 l. p. s. Plus au mois de mars 1710, il en a fourni pour 5.328 l. 18 s. 8 d. Et au mois d'avril dernier il en a encore fourni pour somme considérable que l'on décharge actuellement au dit port de Rochefort. Lesquels bois M. le duc de Saint-Simon a fait couper et façonner en bois de construction et les a fait conduire à Rochefort à ses frais et dépens, pour quoi il a fait des dépenses très considérables. Et quoique, par le traité, il ait été convenu que ces bois seraient payés au fur et à mesure de la livraison, cependant M. le duc de Saint-Simon n'en a pu encore rien recevoir ; le sieur de Vanolle, trésorier général de la marine, n'ayant voulu donner en paiement que deux assignations du Trésor royal sur M. Dodun, receveur-général de Bordeaux, dont les copies sont ci-jointes, l'une de 9.300 l. qui est échue il y longtemps et l'autre de 4 590 l. payables au mois de juin desquelles il ne peut être payé, M. Dodun disant qu'il n'a point de fonds. M. le duc de Saint-Simon prie très humblement M. Desmaretz d'avoir la bonté de lui faire payer de quelques-unes de ces assignations ; il lui en sera fort obligé. » Le 4 mai 1710, il écrivait encore au 1er commis Le Rebours au sujet de la vente de ses bois (t. XIX, p. 559). Parmi

train d'accorder au sieur Champoury (1), médecin au fort de l'île de Ré, la place de premier médecin de la garnison du port de Rochefort, vacante par le décès de celui qui était en charge (2), et en cas qu'il plaise à M. le comte de Pontchartrain, de donner au second médecin du même port de Rochefort (3) la place de premier médecin, il est

---

les personnages qui vendirent du bois pour les constructions faites à Rochefort, je prends cette occasion de signaler le marquis de Dangeau, qui possédait une forêt près de Thouars. « M. de Dangeau est pressé de vendre ce bois, » écrivait Pontchartrain à Begon le 13 janvier 1708 (*Corr. de la cour*). Dangeau était comte de Melle, baron de Bressuire, etc.

(1) Louis Gillet de Champoury, qui fut nommé second médecin, en 1712, mourut en 1743. « Il a bien fait ses études, écrivait Beauharnais. Il a quitté la marine pour être écrivain du Roi, ensuite ingénieur, puis capitaine d'infanterie Il a repris sa profession, qu'il a exercée à Orléans, d'où M. Begon le fit venir à l'Ile de Ré » (A. Lefèvre, *Histoire du sercice de santé de la marine*, 1867, p. 46, 114). Son père, qui avait le titre de médecin ordinaire de Monsieur, frère du Roi, avait été nommé second médecin le 1er janvier 1695 et était mort en fonctions le 21 novembre 1704, âgé de 54 ans.

(2) Marc-Antoine Gallot, mort le 20 avril 1712 à 56 ans ; d'abord médecin à La Rochelle. Le 25 décembre 1689, il demandait à recevoir un brevet de professeur, disant qu'il avait servi plusieurs années à l'hôpital de Rochefort ; il ajoutait : « j'ai sacrifié avec plaisir mon temps, mes soins et ma petite fortune, ayant fourni dans ces derniers armements plus de 30 chirurgiens assez bien instruits » ; en 1692, il demandait à être second médecin au port de Rochefort, invoquant qu'il faisait à La Rochelle des leçons publiques de chirurgie, botanique et de pharmacie et visitait l'hôpital, sans rien recevoir qu'une allocation de 400 l. de la ville de La Rochelle. Il aurait institué aussi « une correspondance avec les pays étrangers pour avoir des plantes curieuses » (Bibl. nat., ms. Clairembault, vol. 880, f. 39-41). Il fut nommé premier médecin le 1er janvier 1695 en remplacement de Chirac (auquel il avait été adjoint le 1er mai 1694) en même temps que Champoury père était fait second médecin. L'*Inventaire des Archives de la Charente-Inférieure* (série B, p. 180) mentionne une ordonnance de Begon, datée de 1692, sur les cours faits par Gallot. En 1698, il créa un « jardin des plantes » à Rochefort, sous l'inspiration de Begon (A. Lefèvre, p. 20, 22, 42).

(3) Jean Cochon du Puy, né à Niort le 11 avril 1674 de Philippe Cochon du Puy (né le 1er avril 1645 et mort le 25 janvier 1729 à Niort, médecin ordinaire du Roi, maire de Niort en 1678 et en 1691) et de Marie Brisset (sur la famille Cochon, originaire de La Rochelle, voir : *Diction-*

supplié de donner au sieur Champoury celle de second médecin. Il aura lieu d'être content de lui, étant fort estimé du gouverneur et de tous les officiers de l'île de Ré. Il est d'ailleurs fils du médecin qui est mort en exercice de la charge de premier médecin au port de Rochefort (1).

---

naire historique et généalogique des familles du Poitou, 2e édition, par Henri et Paul Beauchet-Filleau, t. II, 1895, p. 551 et suiv.). Médecin ordinaire du Roi et médecin de l'hôpital militaire à La Rochelle (20 août 1698), il épousa vers 1701, Marie Le Roy, fille d'Amateur Le Roy, capitaine d'une compagnie franche à la Martinique. (Cf. Didier-Neuville, *Etat sommaire des Archives de la marine*, 1898, p. 402-403 ; A. Lefèvre, *op. cit.*, p. 27 et suiv.) Second médecin en 1704, premier médecin en 1712, il créa en 1720 l'école d'anatomie et de chirurgie de Rochefort, qui servit de modèle à celles que le département de la marine fonda ensuite à Brest et à Toulon. Correspondant de l'Académie des sciences en 1724, il reçut en 1753 des lettres de noblesse. Mort à Rochefort le 10 novembre 1757. L'hôpital de la marine de Rochefort a conservé son portrait. Le Dr Corre a donné (*Dictionnaire des Sciences médicales*, vo *Cochon-Dupuy*) les titres de trois mémoires scientifiques publiés par lui. Son successeur fut son fils Gaspard, né à Rochefort le 11 mai 1710, second médecin en 1743, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1758, mort en 1788.

(1) Cette pièce, non datée, est de l'année 1712 ; elle porte l'apostille suivante, au crayon : « M. de Beauharnais. Vérifier la capacité, et avis. » L'avis de Beauharnais (alors intendant de la Généralité) fut celui qui prévalut : donner la place de premier médecin à M. Cochon du Puy et le remplacer comme second médecin par le protégé de Saint-Simon. Le docteur A. Lefèvre, dans son *Histoire du service de santé de la marine*, p. 44, a publié déjà la note de Saint-Simon ; j'ai cru devoir la reproduire cependant, en raison de l'intérêt qu'elle présente, et parce qu'il sera peut-être plus facile de la trouver ici que dans l'ouvrage, excellent d'ailleurs, de M. Lefèvre, où les biographes de Saint-Simon n'iraient sans doute pas la chercher. Champoury avait plusieurs concurrents, notamment Caillet des Barbelières, médecin à La Rochelle ; Maylant, recommandé par Mme de la Vieuville ; Bourdeaux-Desfousseaux, de Tonnay-Charente, appuyé par le prince de Soubise ; enfin Veillon que la duchesse de Duras recommandait à Pontchartrain par le billet suivant : « Madame la duchesse de Duras prie M. de Pontchartrain de lui vouloir accorder la place de second médecin royal à Rochefort pour M. René Veillon, qui a exercé la médecine avec distinction pendant vingt et une années à Luçon, à Mareuil, le (lieu ?) où il demeure, d'où on l'envoie chercher de quinze lieues à la ronde comme un très habile homme. » (Apostille au crayon, probablement de Pontchartrain : « A M. de Beau-

harnais, pour comprendre, s'il lui plaît, dans la liste qu'il doit envoyer des sujets capables de remplacer M. Gallot. » *Correspondance de la cour*). Cette duchesse de Duras, c'était Angélique-Victoire de Bournonville (1686-1764), mariée le 5 janvier 1705 à Jean-Baptiste de Durfort (1684-1770), duc de Duras, maréchal de France en 1741, cousin-germain de la duchesse de Saint-Simon. J'ai relevé quelques noms de médecins et de chirurgiens de la marine du Roi non cités par M. Lefèvre. Les Archives de la Charente-Inférieure mentionnent (Registres de l'amirauté, B. 222, p. 184 de l'*Inventaire*), la nomination, en 1699, de Charles Goudeau, comme « chirurgien de la marine à La Rochelle » en survivance de Jean-Henri Goudeau (ou Godeau) qui avait été nommé lui-même, le 27 juillet 1678, en remplacement de son père Edme (*ibid.*, p. 172 et 175 ; inventaire de la série H, p. 34). A Rochefort, le chirurgien-major fut du 26 avril 1679 au 9 février 1730, d'après M. Lefèvre, M. de Fondalon, qui eut comme aide-majors du 1er juin 1698 à 1716 M. Marsillac et depuis 1716 M. Conseil ; il mourut le 9 juin 1733 à Rochefort, âgé de 85 ans. Les registres de l'état civil de Rochefort (année 1697) mentionnent trois chirurgiens majors, « François Bouchillon, sieur de Fondalon ; Simon Feré ou Ferré, marié à Jeanne Day, et Jean Volivert, marié à Marie-Madeleine Lalier (ces deux-ci étant probablement les aides de Fondalon) et un chirurgien entretenu, Pierre Laferme (ou Lafermé) : le nom de celui-ci peut-il être rapproché de celui qui figure dans un des registres de l'amirauté de La Rochelle en 1719 : « Louis Fermé, chirurgien sur les vaisseaux (*Inventaire des Archives départementales*, p. 185). Le 5 juin 1695, Phélypeaux avait transmis à Bégon une demande d'un sieur David qui sollicitait un brevet de chirurgien (Arch. mar. B² 103). On a publié un document de 1710 établissant qu'il faisait peu de cas de la profession de chirurgien (Dr Corre, *Les anciennes corporations brestoises, les chirurgiens et les apothicaires*, Quimper 1897, p. 15 ; A. Lefèvre, p. 26). Sur l'hôpital du Roi fondé en 1683 à Rochefort, et sur l'hôpital des orphelins que Begon y créa, voir une notice dans les papiers de l'intendant Arnoul (Bibl. nat., ms. 21391 des n. acq. fr., f. 60), le registre H 93, aux archives départementales (*Inventaire*, p. 35), le carton 241 des archives municipales de Rochefort (*Inventaire*, par M. L. de Richemond, p. 22) ; une note qui est dans le volume 1708 de la *Correspondance de la cour*, à la bibliothèque de la marine à Rochefort ; une note dans la *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, p. 328 ; Théodore de Blois, *Histoire de Rochefort*, 1733, p. 251 ; Dr H. Bourru, *Des épidémies qui régnèrent à Rochefort en 1694* (Paris, 1882), p. 24-25 ; A. Lefèvre, *op. cit.*, p. 20, 37-41, 50, etc.

XXI

PONTCHARTRAIN A BEAUHARNAIS (1)

(*Ibid.* — Original.)

A Versailles, le 12 octobre 1712.

Vous trouverez ci-joint un placet qui m'a été présenté de la part du nommé Saint-Sauveur, garde de M. le duc de Saint-Simon à Blaye, pour demander protection contre le sieur de Remoiville (2) qui refuse de rendre compte aux héritiers du nommé Rivière, son maître d'hôtel, des effets que ce dernier a laissés. Je vous prie de prendre connaissance de cette affaire pour la régler et de faire en

(1) François de Beauharnais, né en 1665, marquis de Beauville en 1707 ; entré au service en 1686, il fut commissaire de la marine, puis commissaire général des armées navales, intendant de la Nouvelle-France (1702), de la marine (1704), des armées navales (1706), des classes (1er janvier 1710), de la généralité de La Rochelle (30 mars 1710)-1716) et de la marine à Rochefort (24 mars 1710 à mars 1730), de nouveau intendant des armées navales (1730-1739) ; il mourut le 8 octobre 1746 (Voir : A. Deschard, *Notice sur l'organisation du corps du commissariat de la marine*, 1879 ; et le ms. 313 de la Bibl. de La Rochelle).

Il avait épousé Anne de Grès, morte le 24 septembre 1731 ; ils n'eurent pas d'enfants. Un des frères de François de Beauharnais, Claude, capitaine de vaisseau, mort en 1738, fut le père de François, marquis de la Ferté-Beauharnais, chef d'escadre (dont le fils cadet, Alexandre, fut le premier mari de l'Impératrice Joséphine) et de Claude, comte des Roches-Baritaud, qui épousa à La Rochelle, Fanny Mouchard de Chabans, et fut le grand-père de Stéphanie, grande duchesse de Bade et fille adoptive de Napoléon Ier.

Le grand-père de François de Beauharnais était cousin germain d'Anne de Beauharnais-Miramion, mariée à Paul Phélypeaux, grand-père du Chancelier (Cabinet des Titres, pièces orig., vol. 2257, fol. 74, etc.). Un frère du Chancelier, Jean, intendant de la généralité de Paris, épousa aussi une Beauharnais. « M. le Chancelier et M. de Pontchartrain, écrivait Desmaretz le 22 octobre 1710, ont fort sollicité pour faire donner l'emploi à M. de Beauharnais qui est un de leurs parents fort proches (*Corr. des Contrôleurs généraux*, t. III, p. 326).

(2) Capitaine de la *Renommée*.

cette occasion au garde de M. le duc de Saint-Simon tous les plaisirs qui dépendront de vous (1).

PONTCHARTRAIN.

XXII

PONTCHARTRAIN A BEAUHARNAIS

(*Ibid.* — Original)

De Versailles, le 2 novembre 1712.

M. le duc de Saint-Simon, m'ayant recommandé particulièrement le sieur Bernard Le Dantec qui est à Saint-Jean d'Angély, pour lui faire avoir un emploi où il puisse subsister, on m'a assuré que celui qui lui conviendrait le mieux, serait de l'établir gardien de la tour de Chassiron à la place de celui qui occupe ce poste. Je vous prie de le lui donner par préférence. Je vous en ferai un mérite auprès de M. le duc de Saint-Simon qui a cela fort à cœur.

XXIII

QUITTANCE DES APPOINTEMENTS DE SAINT-SIMON.

(Bibl. Nat., nouv. acq. fr., ms. 9172, f° 194. Copie)

Paris, le 25 mars 1713.

Je conseiller du roi, receveur général et payeur des charges assignées sur les cinq grosses fermes, convoi et

---

(1) M. de Boislile a analysé (*Correspondance des contrôleurs généraux*, tome III, 1897, p. 423) une lettre écrite le 19 janvier 1712 à Desmaretz par l'intendant de la généralité de Bordeaux, relativement au jugement des contestations relatives aux travaux de desséchement de Blaye. « M. le duc de Saint-Simon, dit-il, a le plus d'intérêts, et par son *committimus* (privilège de faire juger par le Parlement de Paris), il attire aux requêtes du Parlement de Paris toutes les demandes qu'on lui fait, ce qui met les autres propriétaires hors d'état de pouvoir poursuivre toutes les contestations qui naissent tous les jours avec lui. » L'affaire donna lieu à des lettres de février et d'août 1713 qui sont analysées

comptablie de Bordeaux (1), reconnois avoir reçu de M. Charles Ysembert, chargé de la régie des fermes unies, par les mains de M. Bartet de Bonneval, receveur général desdites fermes, la somme de 3.000 livres pour icelle délivrer à M. le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, pour ses appointements en la dite qualité des six derniers mois 1712, à raison de 6.000 livres par an, dont le fonds est fait sous son nom dans mon état des charges assignées sur les dites cinq grosses fermes, convoi et comptablie de Bordeaux de chacune année ; de laquelle somme de 3.000 livres je promets tenir compte sur les premiers fonds qui me seront remis pour acquitter les susdites charges de mon état de l'année 1712, à la déduction néanmoins de celle de 300 livres qui a été retenue pour le dixième, en me raportant le présent seulement, la quittance de mon dit sieur duc de Saint-Simon m'ayant été délivrée. Fait à Paris le 25 mars 1713 (2).

---

dans le même recueil. Dans le tome XXI de l'édition in-18 des *Mémoires*, a été publiée une lettre de la duchesse douairière à Le Couturier au sujet de Blaye et de Ruffec, datée du 20 mai 1713 (p. 232).

(1) Une des taxes perçues sur les marchandises entrant dans la Gironde. Les créances, appointements, etc., étaient « assignées » sur des impôts déterminés, c'est-à-dire garanties par ces impôts et payables sur les recettes en provenant.

(2) Date substituée à celle de juillet 1712 rayée. Le même volume contient un procès-verbal de l'assemblée générale convoquée le 13 mai 1715 par M. de Verthamont, syndic honoraire du marais Saint-Simon, et où assistaient, du côté de Saint-Simon, le comte de Saint-Simon (son cousin), M. Charpentier, son receveur et procureur-général, M. de Gondès, M. Michel, M. Arnaudeau, et de la part des « desséchants », MM. de Boisroche, La Mothe-Millet, de Beauchêne, Richer, Boyanat, Merlet, Florence père et fils, Faure, le sieur Hellier. Il y a des procès-verbaux analogues (fol. 212, 216, 226) pour les années 1719, 1720 et 1721. Une note de Saint-Simon, relative à ses appointements comme gouverneur de Blaye et qui date de 1715, se trouve folio 193 ; elle a été publiée par M. de Boislile (t. XV, p. 556). Je note, en passant, des pièces qui se placent ici chronologiquement ; ce sont plusieurs quittances d'un maître d'écritures, nommé Hocheux, déclarant avoir reçu de Saint-Simon, « par les mains de M. de Maubreuil, onze livres par

XXIV

PONTCHARTRAIN A SAINT-SIMON

(Arch. Marine. B² 235, f° 367. Minute).

A Marly, le 16 août 1713.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer une lettre du sieur Dudezert (1) qui m'informe des mauvais traitements que le maire de Blaye et le sieur Merlet (2), ci-devant jurat, ont fait au nommé Pelletan, maître de chaloupe; il me paraît que voilà une action trop violente et qui me marque trop la passion de ce maire contre les matelots pour la laisser impunie, et je vous prie de vouloir bien me mander ce que vous désirez que je fasse sur cette affaire.

XXV

LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAINT-SIMON A M. LE COUTURIER (3).

(Bibl. Nat., nouv. acq. fr., ms. 2001, f° 70).

3 juillet 1715.

M. Couturier est prié de la part de M[me] la duchesse de

---

mois pour enseigner l'écriture à ses enfants » (B. N., nouv. acq. fr., n° 9171, fol. 118-121) ; elle sont datées de 1715 à 1723.

(1) Commissaire de la marine à Bordeaux. Saint-Simon recommanda plus tard Dudezert pour un emploi à Maurepas qui lui répondit par un refus poli (t. XXI de l'édition in-18, p. 267). Dans le ms. 296 de la collection Clairembault, à la Bibl.nat., on trouve une lettre de Dudezert à Pontchartrain, en date du 9 juillet 1713, sur les réjouissances qui se firent à Bordeaux à l'occasion de la paix d'Utrecht.

(2) Est-ce Merlet, aide-major du gouverneur de Blaye, mentionné par M. de Boislile dans sa notice sur les gouvernements de Saint-Simon, appendice aux *Mémoires*, t. I[er], p. 542. Je vois les noms de Merlet et de Merlat parmi ceux des personnes qui ont assisté aux assemblées générales des dessécheurs du marais de Blaye, tenues en 1715, 1720 et 1721 (B. N., n. acq. fr., ms. 9172).— Sur les jurats de Blaye en 1700, 1710 et 1711, voir *Mémoires*, t. VII, app., p. 621-622 ; t. XX, appendice, p. 553 et 565, et t. XXI de l'édition in-18, p. 230.

(3) Louis Le Cousturier, premier commis du Contrôleur général Desmaretz.

Saint-Simon d'avoir la bonté de faire expédier et signer une ordonnance de comptant pour recevoir au Trésor royal la somme de 2.200 livres à laquelle a été réglée par arrêt du conseil du 12 février 1715 (1) l'indemnité due à M. le duc de Saint-Simon pour la réunion qui a été faite à l'hôtel de la Monnaie de la ville de La Rochelle d'une maison située dans l'étendue du fief de Saint-Louis de La Rochelle (2).

XXVI

Le Syndic de l'hopital de Blaye a Saint-Simon.

(B. N., nouv. acq. fr., ms. 9172, fol. 200-201. Original autographe).

A Blaye, ce 30 juillet 1718.

Monseigneur,

Comme syndic de l'hôpital Saint-Nicolas de Blaye, la direction du dit hôpital m'a chargé de prendre la liberté de vous écrire, et de représenter à votre Grandeur, qu'au mois de septembre de l'année dernière, M. le marquis d'Auneuil (3), fondé de votre procuration, passa une transaction avec la communauté de l'hôtel de ville et ledit hôpital, cédant aux pauvres à la décharge de la dite commu-

---

(1) Une copie de cet édit, qui vise celui du 23 juillet 1709 rendu contre les Carmes de La Rochelle et un jugement du lieutenant criminel de La Rochelle en date du 23 novembre 1710, condamnant le sieur Le Clerc à payer 750 livres pour droits de lods et ventes, se trouve dans le même volume, fol. 74 et suiv., avec cette indication : « Extrait du registre du Conseil d'Etat. L'original est entre les mains de M. Couturier » (Voir lettre XIV, et Boislile, t. XX, p. 557). La maison dont il s'agit appartenait à Jacques Le Clerc, marchand, qui l'avait achetée en 1708 à Charles Peronneau, marchand, par contrat passé devant Soulard, notaire ; elle avait été réunie à l'Hôtel de la Monnaie par arrêt du Conseil du 26 novembre 1709.

(2) Une apostille (de Pontchartrain) porte : à M. Le Rebours. Je le prie d'expédier l'ordonnance. »

(3) Frémont d'Auneuil, l'oncle de Mme de Saint-Simon, qui fut si fâcheusement compromis dans des affaires de finances (voir p. 25).

nauté une métairie située dans votre marais, appelée originairement la métairie des pauvres, de laquelle, jusqu'à présent, ledit hôpital a suspendu d'en prendre possession, bien que MM. les Jurats aient obtenu mainlevée devant le juge de Blaye de leurs revenus qui étoient saisis à la requête du dit hôpital et fait décharger le commissaire général de faire de nouvelles diligences. En conséquence de la dite transaction et cession qui leur octroye en termes exprès la jouissance de tout leur revenu, MM. les directeurs du dit hôpital supplient Votre Grandeur de leur faire connaître votre intention, si on prendra possession de la dite métairie ou d'ordonner que les Jurats seront contraints et obligés de payer aux dits pauvres la rente à laquelle ils étoient sujets depuis un certain temps, en vertu de la saisie et bail faits en justice à leur préjudice sans qu'il soit besoin de le faire renouveller pour éviter des frais considérables auxquels les pauvres seraient exposés. Votre Grandeur étant informée de tout ce qui s'est passé à cet égard et des conditions de la dite transaction, aura la bonté de vouloir bien faire savoir sa dernière volonté à la direction du dit hôpital pour le soulagement des pauvres, à laquelle on se conformera, en assurant Votre Grandeur que l'on continuera des prières pour la conservation de votre santé, et moi en mon particulier, de la respectueuse soumission avec laquelle j'ai l'honneur d'être de Votre Grandeur

Votre très humble, très obéissant et très soumis serviteur.

TAILLASSON,
syndic de l'hôpital (1).

(1) A la suite de cette pièce, se trouvent dans le ms. 9172 un acte notarié passé par André Charpentier, secrétaire du duc, et diverses autres pièces relatives à cette affaire. Saint-Simon donna satisfaction à l'hôpital et fit affirmer la persistance de son intérêt pour cet établissement. — Il y a dans le même volume : 1° un mémoire non daté, qui

XXVII

EXTRAIT D'UNE RELATION DU MINISTRE DE PRUSSE A PARIS (1) ADRESSÉE AU ROI FRÉDÉRIC GUILLAUME

(Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance politique*, Prusse, t. LXVIII, fol. 76. Copie).

Paris, du 26 juillet 1720.

Le duc de Saint-Simon a eu même sort que les maréchaux de Villars, Tallard et d'Huxelles, et on s'étonne d'autant plus qu'il a été depuis tout temps bien dans l'esprit du régent et même proposé en dernier lieu pour être mis à la place du maréchal de Villeroy auprès du roy.

On prétend que son ambition de faire parler de lui dans l'histoire lui a fait prendre le parti de s'opposer à la Régence. Ceux qui le connoissent l'en croient assez capable ; car c'est un des plus petits esprits qu'il y ait....

SELLENTIN.

---

a été rédigé par ordre de Saint-Simon, au sujet de la jouissance du revenu de Blaye (fol. 222) ; l'auteur cite les titres sur lesquels s'appuient les prétentions du duc, faisant l'historique de la question depuis 1631 et rappelant des actes de 1692, 1706 et 1720 ; 2° un « mémoire des marais de M. le duc de Saint-Simon près de Blaye, avec l'estimation des ouvrages à faire pour faciliter l'écoulement des eaux qui séjournent dessus », daté de 1730 (fol 230). Deux lettres de Saint-Simon au comte d'Argenson, en date du 22 janvier 1746 et du 27 février 1750, au sujet des marais de Blaye, ont été publiées déjà à la suite des *Mémoires*, éd. in-18, t. XIX, p. 352 et 358.

(1) M. de Sellentin, résident du roi de Prusse à Paris, du mois d'avril 1719 au mois de novembre 1720 (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Prusse*, publiées par M. A. Waddington, p. 329-330).

XXVIII

Convention entre Saint-Simon et un marchand de bougies, son créancier.

(Bibliothèque du port à Brest. Original) (1)

Je soussigné René Le Romain Layné, marchand de bougies au Mans, suis convenu et aie promis à Monseigneur le duc de Saint-Simon et acceptant le billet qu'il a ce jourdhuy fait à mon profit (2) de la somme de douze mille livres payable dans trois ans qu'en cas qu'il plaise à mondit seigneur duc d'anticiper le payement de la dite somme en tout ou partie, j'en déduirai l'escompte sur le pied du denier vingt cinq par an, ce qui a été accepté par Nous, Duc de Saint-Simon. Fait double à Paris en nôtre hôtel, le vingt deux mars mille sept cent vingt-cinq (3).

Louis, duc de Saint-Simon.
R. Le Romain Layné.

---

(1) Copie due à l'obligeance de M. Kernéis, conservateur de la bibliothèque du port à Brest.

(2) Pour fournitures ou, ce qui est plus vraisemblable, pour un prêt.

(3) Je rappelle ici à leur date, en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire locale, deux lettres adressées le 2 mai 1732, au cardinal de Fleury par le duc et par la duchesse, lui recommandant pour le cordon de l'Ordre de Saint-Michel, le sieur Rougier des Tourettes, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au Présidial de La Rochelle (*Mémoires*, éd. in-18, t. XIX, p. 335).

XXIX

Maurepas (1) a Bignon de Blanzy (2)

(*Correspondance de la Cour*, Biblioth. de la marine à Rochefort. — Original)

A Versailles, le 21 août 1735.

M. le duc de Saint-Simon, qui a fait construire un fourneau, une forge et une fonderie dans son marquisat de Ruffec (3), offre de fournir les fers qui pourront être nécessaires pour le service du port de Rochefort au prix dont on conviendra, et propose de destiner le nommé Louis, maître, ou le contre-maître de la forge de ce port pour donner aux forges de Ruffec les alignements (4) nécessaires. M. de Saint-Simon ajoute que les fers de cette forge ont été éprouvés à Rochefort le 4 juillet dernier en votre

---

(1) Jean-Frédéric-Philippe Phélypeaux, comte de Maurepas, fils de Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, né le 9 juillet 1701 ; secrétaire d'Etat en survivance en 1715, en fonctions du 14 août 1723 au 30 avril 1749, mort le 21 novembre 1781. Il visita Rochefort en 1727 (*Bulletin de la Société des Archives de la Saintonge*, t. VII, p. 19). Un grand nombre de lettres de Maurepas à Saint-Simon ont été publiées dans le t. XXI (supplément) de l'édition in-18 des *Mémoires*. Il s'occupa de faire en 1748 l'accommodement qui aboutit à un contrat entre Saint-Simon et ses créanciers (*ibid.*, 270, 289).

(2) Jérôme Bignon, sieur de Blanzy, né en 1688, conseiller d'Etat, garde de la bibliothèque du Roi, en survivance (1722), puis en titre (1741), intendant de la Généralité de La Rochelle et de la marine à Rochefort de 1726 à 1737, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions, mort le 7 mars 1743. Il avait épousé, le 27 août 1726, Hélène-Elisabeth Moreau, morte le 21 décembre 1731. Il était fils d'Armand Roland (1666-1729), maître des requêtes, et d'Agnès-Françoise Hébert, et petit-fils de Jérôme et d'une sœur du chancelier Pontchartrain.

(3) Voir p. 426, note 1. Il se trouvait une mine de fer sur les terres de Ruffec. En exécution d'un arrêt du Conseil du 19 juin 1731, des lettres patentes autorisèrent la création d'une « forge de fer ». Elle fut installée à Taizé-Aizé. Elle a subsisté, croyons-nous, jusqu'à ces dernières années (Chauvet, *loc. cit.*).

(4) Mot peut-être mal lu.

présence et en celle des officiers du port et qu'ils ont été trouvés d'une meilleure qualité et même supérieurs à ceux de Berry (1). Vous me donnerez, s'il vous plaît, les éclaircissements dont j'ai besoin sur l'expérience qui paraît avoir été faite et sur ce que propose M. le duc de Saint-Simon.

MAUREPAS.

XXX

MAUREPAS A BIGNON DE BLANZY

(*Ibid.* — Original)

A Versailles, le 18 septembre 1735.

... Ce que vous m'expliquez me fait juger que les fers de Ruffec pourront convenir au service, mais il est nécessaire de faire, comme vous le proposez, une seconde épreuve sur une plus grande quantité. Je donnerai volontiers la préférence à ceux de Ruffec. J'en écris à M. de Saint-Simon pour qu'il donne ordre à son homme d'affaires de s'entendre avec vous.

MAUREPAS.

---

(1) La « forge du Roi » à Cosne, appartenant au sieur Arnaud et dirigée par lui, avait fonctionné jusqu'en 1734, sous le contrôle des commissaires de la marine, et avec l'appui pécuniaire du gouvernement. En 1734, les sieurs Pierre Babaud de La Chaussade, Jean Babaud et Masson l'achetèrent « dans l'unique vœu de perfectionner la fabrique des ancres et de montrer leur attachement au service de la marine » ; ils fabriquaient 30 milliers d'ancres tous les six mois. (René de Lespinasse, *Dépêches et mémoires du ministère de la marine sur les forges du Nivernais*, Nevers, 1895). C'est sous le règne de Louis XVI que fut acheté l'établissement de La Chaussade par le département de la marine.



XXXI

Le duc de Ruffec (1) au sieur de Laleu, notaire (2)

(Bibl. Nat., n. acq. fr., ms. 9171, fol. 90. Original)

A Paris, ce 11 janvier 1744.

J'ai oublié hier tout net un pauvre diable qui vous rendra mon billet ; c'est un des laquais de feu ma mère qui est dans le besoin et me fait pitié (3). Il prétend que compris 300 livres que ma mère lui a laissées par son testament une fois payées, il lui est dû environ 378 livres. Ayez la bonté de vérifier son compte et de l'aider de ce que vous pourrez, ce sera autant d'acquitté sur l'ancien dû, et je vous en serai bien obligé. Soyez en persuadé, ainsy que de toute ma reconnoissance et amitié.

Le Duc de Ruffec (4).

---

(1) Fils aîné de Saint-Simon. La duchesse, sa mère, était morte en 1743.

(2) Ou Delaleu.

(3) Le même volume contient plusieurs billets faits en 1739 par le duc de Ruffec au profit du sieur Le Gras, marchand de galons d'or et d'argent (fol. 86-89).

(4) Les Saint-Simon étaient très bienveillants pour leurs serviteurs, qu'ils avaient grand peine à payer. Dans son testament (*Mémoires*, éd. in-18, t. XIX, p. 431-432), le duc dit qu'ils l'ont fidèlement servi, qu'il est content de tous et qu'il voudrait bien laisser davantage ; il n'oublie aucun d'eux. Dans un article qu'il a consacré aux relations de Saint-Simon avec le Perche et au château de La Ferté-Vidame, le vicomte de Broc a insisté sur la bienveillance dont témoigne ce testament (*Saint-Simon dans le Perche*, *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, 1898, p. 45-47). Les gages de ces nombreux domestiques étaient, il est vrai, très irrégulièrement payés. Parmi ceux que le testament mentionne, figure un ancien maître d'hôtel, le sieur de Mesmes, passé au service de M. de Maurepas (le fils de Jérôme de Pontchartrain).

XXXII

Requête de Saint-Simon

(B. N., nouv. acq. franc., ms 9171, fol. 92. Copie) (1746)

Le feu Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, a eu la bonté de gratifier le feu sieur duc de Saint-Simon, père, du gouvernement des ville, citadelle et comté de Blaye. Les services importants qu'il avoit rendus à l'Etat lors des troubles de Guyenne engagèrent le feu Roi Louis XIV à accorder au duc de Saint-Simon d'aujourd'hui, au décès de son père, le même gouvernement. Les mêmes motifs ont excité les bontés de Sa Majesté en faveur du duc de Ruffec, fils aîné du suppliant, en lui accordant en l'année 1715 la survivance du même gouvernement qui est un monument très précieux dans la maison du suppliant des bontés dont les rois prédécesseurs de Sa Majesté et Sa Majesté elle-même ont bien voulu l'honorer.

Le duc de Saint-Simon vient d'avoir le malheur de perdre par mort le duc de Ruffec, son fils aîné. Il y a plus de 115 ans que ce gouvernement est dans sa maison. Il ne lui reste plus que le marquis de Ruffec, maréchal de camp, son second fils, en faveur duquel il réclame les bontés de Sa Majesté et La supplie très humblement de vouloir bien lui accorder la survivance du gouvernement des ville, citadelle et comté de Blaye.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.



714 X 7

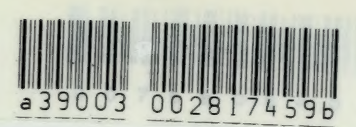
494

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

MAR 04 2002

FEB FEV 08 2002



DC 130 .S2D4 1910
DELAVAUD, LOUIS CHARLE
DOCUMENTS INEDITS SUR

CE DC 0130
.S2D4 1910
COO DELAVAUD, LO DOCUMENTS IN
ACC# 1067510

